



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

10^e séance plénière

Mardi 22 septembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 118 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/53/345/Add.2)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Dans une lettre figurant dans le document A/53/345/Add.2, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications contenues dans le document A/53/345 et son additif 1, le Togo a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Valdas Adamkus, Président de la République de Lituanie.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Lituanie.

M. Valdas Adamkus, Président de la République de Lituanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président de la République de Lituanie, S. E. M. Valdas Adamkus, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Adamkus (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante session, au cours de laquelle nous examinerons sans aucun doute le rôle que la Déclaration universelle des droits de l'homme joue depuis 50 ans et qu'elle est encore appelée à jouer.

Je voudrais en outre saisir cette occasion pour adresser au Secrétaire général l'expression de mon respect : il a su prendre cette année, en plusieurs moments critiques, des mesures décisives qui ont démontré l'importance de l'ONU dans les affaires du monde contemporain.

Au cours des 50 dernières années, l'ONU a changé avec non moins de dynamisme que le reste du monde environnant. L'examen des succès et des échecs de l'Organisation nous force à reconnaître le rôle complexe et impor-

tant qu'elle joue dans la construction d'un monde de paix. L'ONU traverse à présent une période difficile de réforme interne conçue en vue de renforcer les valeurs et les principes qui, il y a un demi-siècle, avaient amené les États du monde à signer la Charte en vertu de laquelle l'ONU a été créée et qui nous guide aujourd'hui vers le XXI^e siècle. Ces valeurs sont la paix, la démocratie et l'environnement ainsi que la promotion des libertés fondamentales.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet instrument d'une importance capitale énonce la volonté des peuples du monde de voir la liberté, l'égalité et la dignité de la personne reconnues comme des droits indivisibles qui ne sauraient être remis en cause. Aujourd'hui, il faut nous demander sérieusement dans quelle mesure les principes consacrés par l'Organisation des Nations Unies depuis 50 ans sont devenus les fondements de notre vie quotidienne. Il conviendrait en particulier de se demander si l'ONU est devenue une Organisation des nations plutôt que des États.

Dans le monde contemporain, caractérisé par des systèmes de communications avancés, les valeurs et les idées s'échangent à un rythme très rapide. Il n'est donc pas surprenant que la liberté, la justice et le bien-être aient le même sens en Europe et en Asie qu'en Afrique et en Amérique. Je crois que nous nous rapprochons d'une conception commune de la démocratie, selon laquelle celle-ci ne sera plus perçue comme l'apanage de l'Occident et de quelques régions qui ont connu un développement économique rapide. Nous espérons avant tout que la réalisation des droits de l'homme dans le monde est conforme à l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme signée il y a 50 ans.

À l'époque de la guerre froide qui se caractérisait par une opposition des idéologies, l'Organisation des Nations Unies était une des rares instances représentative d'un intérêt commun à tous : le souci de la paix. Aujourd'hui, l'ONU peut largement contribuer à la création et à l'éducation d'êtres libres et qui seront d'actifs citoyens du monde.

L'histoire a donné la preuve que ce sont les États démocratiques et prospères qui peuvent offrir l'environnement le plus propice au déroulement des activités humaines. L'ONU devrait donc poursuivre ses efforts à l'appui de la démocratisation et du développement durable. La réforme institutionnelle en cours dans l'Organisation devrait permettre d'atteindre cet objectif. Je voudrais néanmoins souligner qu'il importe d'accorder davantage d'attention à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

C'est volontairement et délibérément que nous avons habilité le Conseil de sécurité à prendre des décisions contraignantes : nous devons donc respecter ces décisions. C'est pourquoi nous voulons que celles-ci soient irréprochables, efficaces et acceptables. Deux pays industrialisés sont tout désignés pour devenir membres permanents du Conseil de sécurité; leur présence pourrait renforcer cet organe et garantir le caractère démocratique de ses décisions. Une plus large représentation des pays en développement permettrait également de renforcer la légitimité et le prestige du Conseil. Ces pays méritent d'obtenir des sièges supplémentaires, tant permanents que non permanents. Le Conseil devrait être élargi moyennant une représentation plus équitable qui donne leur juste place aux diverses régions, en particulier à l'Europe centrale et orientale.

Le Haut Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Mme Mary Robinson, a fait remarquer que les violations des droits de l'homme d'aujourd'hui sont les causes des conflits de demain. La guerre qui a ravagé la Bosnie et le conflit qui embrase aujourd'hui le Kosovo illustrent tragiquement ses propos. La Lituanie se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général d'intégrer la protection des droits de l'homme dans la vaste gamme des activités de l'Organisation. Nous nous félicitons également des réformes institutionnelles en cours dans le domaine de la protection des droits de l'homme et nous proposons d'utiliser plus efficacement l'expérience et le potentiel intellectuel d'organismes régionaux tels que le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale est un des progrès les plus louables qu'aient récemment accomplis les nations du monde. En prenant cette décision, la communauté internationale a donné la preuve qu'elle était prête à améliorer radicalement les relations internationales en se fondant sur un système efficace de justice internationale, sur un instrument conçu pour être complémentaire des systèmes juridiques nationaux et pour encourager leur développement permanent.

Il est encourageant que le Statut de la Cour habilite celle-ci à mettre en accusation les auteurs des crimes les plus graves de tous : génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. C'est la preuve que nous sommes fermement résolus à lutter contre les horreurs pour lesquelles il n'existe pas et ne peut exister de frontières politiques ou idéologiques. La question du «crime d'agression» évoquée dans le Statut reste en suspens; son règlement nécessite la volonté politique des États et une définition juridique plus précise. Les sombres réalités de l'histoire contemporaine

nous rappellent qu'une agression débouche trop souvent sur un génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Permettez-moi de signaler que la Lituanie, qui a activement participé aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence de Rome, signera prochainement le Statut de la Cour pénale internationale.

Le monde contemporain nous lance à tous des défis qui découlent de l'explosion technologique et de la négligence humaine. Ces défis, moins spectaculaires que les conflits armés ouverts, n'en sont pas moins menaçants. La détérioration et la destruction de l'environnement peuvent causer des conflits d'une ampleur inconnue jusqu'à maintenant. La lutte pour l'accès à l'eau douce, à des sols riches et aux ressources naturelles peut susciter des conflits entre individus et entre pays. Ni la démocratie politique ni le développement économique n'y pourraient rien.

Actif depuis longtemps dans la protection de l'environnement, je vous invite à recourir aux capacités internationales de l'ONU et à prêter plus d'attention aux problèmes écologiques. Si notre intention de placer cette institution en première ligne dans la défense des droits de l'homme est sincère, l'environnement doit avoir une place prioritaire dans notre ordre du jour. La Lituanie appuiera toutes les initiatives visant à protéger et à conserver les ressources naturelles. Dans cette optique, j'ai signé hier le Protocole de Kyoto, réaffirmant ainsi notre engagement de lutter contre le réchauffement mondial en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Nous comptons maintenant que des décisions efficaces concernant le changement climatique seront prises cette année à Buenos Aires.

Chaque personne a le droit indéniable de vivre dans un environnement sain et propre. Je suis convaincu que l'ONU peut utilement promouvoir le respect de l'environnement auprès des peuples et des États du monde. Avec sa longue expérience de la coopération internationale et le prestige international dont elle jouit, cette Organisation peut puissamment contribuer à la sensibilisation de la communauté mondiale envers l'écologie. Elle peut également favoriser la coopération entre États en appuyant les échanges rapides d'information au sujet des catastrophes passées, présentes ou futures. La Convention sur le principe de l'information et du consentement préalable pour l'échange de renseignements sur le commerce international des pesticides et de certaines substances chimiques dangereuses, signée à Rotterdam il y a quelques jours, est un exemple remarquable d'activité prospective du système des Nations Unies.

Les problèmes de plus en plus sérieux que nous posent le terrorisme et la criminalité internationale ne sont pas moins importants que les questions écologiques. Les attentats terroristes, le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains ainsi que le blanchiment de l'argent menacent les intérêts vitaux des peuples et des États qui veulent vivre dans un monde sûr et prévisible. La solution de ces problèmes passe par des efforts collectifs et une action immédiate et résolue. Il faut se féliciter que les chefs d'État et de gouvernement et les ministres de l'intérieur aient confirmé leur attachement à une coopération constructive lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au problème de la drogue. Le programme de prévention et de réduction de la demande de drogue et les principes directeurs relatifs à la coopération internationale, devraient faciliter le règlement de ces problèmes.

La protection des enfants et des jeunes, qui sont notre avenir, doit être au coeur de la lutte contre le trafic de stupéfiants. L'adoption et l'application en temps opportun de mesures préventives et de programmes éducatifs, ainsi que l'établissement d'un milieu exempt de drogue, doivent être nos objectifs immédiats. Nous sommes heureux que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ait accordé une attention particulière à ce problème.

La maîtrise du commerce des armes, qui devient de plus en plus complexe, est une autre tâche délicate à laquelle nous devons faire face en cette fin de siècle. Les trafiquants approvisionnent non seulement les terroristes, mais aussi les nations et les États en guerre. Nous devons sans délai faire cesser la circulation illicite des armes au moyen, d'abord et avant tout, de restrictions des ventes d'armes de petit calibre et d'armes légères dans les zones de conflit. Nous devons poursuivre nos efforts pour trouver une solution efficace à la question du désarmement général et complet.

La course aux armements nucléaires, dans laquelle l'Asie du Sud a pris le départ cette année, a révélé que l'idéologie de l'équilibre des pouvoirs, héritée de la période de la guerre froide, survivait dans la pensée politique de certains États. Une telle vision des choses est peu constructive car elle n'améliore pas la sécurité internationale; elle oriente des ressources humaines et des énergies créatrices dans une mauvaise direction et rend vaines les aspirations à une vie plus sûre et plus épanouie.

La Lituanie n'est ni une zone de conflit potentiel ni un lieu de fabrication ou de circulation d'armes classiques ou d'armes de destruction massive. Néanmoins, elle tient à participer activement aux différents accords de désarmement

et de maîtrise des armements qui sont bénéfiques aussi bien pour elle-même que pour les autres. Mon pays a ratifié les conventions interdisant les armes biologiques et chimiques et certaines armes classiques. La ratification de la convention interdisant les mines antipersonnel est un objectif que nous visons à long terme.

Je suis d'avis que le droit des individus à une vie et à un avenir sûrs — un droit qui n'est toujours pas énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme — correspond pleinement à l'esprit de la Déclaration et devrait être concrétisé par nos initiatives politiques. La sécurité des personnes ne saurait être mieux assurée que lorsque la sécurité de l'État où elles vivent est assurée. De bonnes relations de voisinage et une coopération régionale étroite sont des conditions préalables à la coexistence pacifique des pays à laquelle aspire l'humanité tout entière. La Lituanie s'inspire de ces principes et maintient des relations amicales et constructives avec tous ses voisins, dont la Russie.

L'ONU agit aujourd'hui dans un milieu non seulement multipolaire, mais aussi en butte à une multiplicité de problèmes. Elle ne peut, à elle seule, traiter et régler tous les problèmes que nous qualifions souvent de «déliés» et qui exigent une solution immédiate. L'Organisation devrait donc interagir avec beaucoup de vigueur avec des organisations régionales qui réussissent souvent là où les instances mondiales échouent. L'Europe nous a déjà donné l'exemple d'une telle interaction productive sous forme d'une coopération concrète entre l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

L'Europe dispose aussi d'autres organisations plus petites qui peuvent beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies et des principes qui les inspirent. Le Conseil des États de la mer Baltique, dont la Lituanie vient d'assumer la présidence, en est un exemple. Le Conseil rassemble des pays voisins qui ont également des liens plus étroits que ceux de la proximité : la promotion d'une confiance mutuelle, les échanges, la culture et la protection de l'environnement. Pendant que la Lituanie présidera le Conseil, elle s'efforcera de rendre plus active et plus efficace la contribution de cet organe de coopération régionale à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappelle le caractère indivisible des valeurs de la vie humaine, de la dignité et du bien-être. Les activités politiques nationales et internationales devraient viser à promouvoir et défendre ces valeurs. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont

aujourd'hui de plus en plus menacés par des forces que les gouvernements ne peuvent maîtriser. Il est plus que jamais essentiel de renforcer la coordination et la coopération. L'Organisation des Nations Unies a tout le potentiel nécessaire pour jouer sur le plan international un rôle actif de coordination et de promotion de la paix. Mais la réalisation de ce potentiel exige de nous, en tant que membres de la communauté internationale qui représentons les nations, une indéfectible volonté.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Lituanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Valdas Adamkus, Président de la République de Lituanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de Mme Janet Jagan, Présidente de la République du Guyana

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République du Guyana.

Mme Janet Jagan, Présidente de la République du Guyana, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. Mme Janet Jagan, Présidente de la République du Guyana, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

La Présidente Jagan (*interprétation de l'anglais*) : Dans 15 mois, notre monde entamera un nouveau millénaire, laissant derrière lui un passé contrasté pour affronter les défis d'un avenir aux contours encore imprécis. Il n'est pas trop tôt pour envisager ce moment historique et voir comment nous pourrions faire face du mieux possible aux incertitudes à venir.

Cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale nous offre une occasion opportune de procéder à cette réflexion. Monsieur le Président, votre direction sera décisive au succès de nos travaux. Nous sommes sûrs que votre expérience diplomatique et votre talent, qui se sont affirmés au service de votre pays natal, l'Uruguay, contribueront grandement au succès de nos délibérations.

À votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, nous exprimons notre vive reconnaissance pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la session de l'an dernier.

Notre gratitude va également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'inspiration qu'il a su donner à notre Organisation. Dans le rapport qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Organisation au cours des 12 derniers mois, nous pouvons discerner clairement les domaines où nos objectifs déclarés ont été atteints et également ceux qui exigent plus d'action et d'efforts de notre part.

Il est certain que le renforcement de la démocratie est un des succès les plus encourageants des dernières années. Par une heureuse coïncidence, nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme qui incarne les principes de démocratie. La démocratie est devenue le régime privilégié dans de nombreux États Membres de l'ONU. Le Guyana fait partie de cette majorité croissante de pays. Malheureusement, l'avènement de la démocratie n'a eu lieu qu'après de durs combats et après que notre peuple ait perdu des décennies sous un régime antidémocratique. En décembre dernier, pour la deuxième fois dans cette décennie, des élections ont eu lieu sous contrôle international, conduisant à la réélection de mon gouvernement. Mais bien que les observateurs internationaux aient considéré que le scrutin avait été libre et régulier, l'opposition minoritaire refuse de l'accepter, contestant ainsi la volonté des électeurs. Malheureusement, ce n'est pas seulement au Guyana qu'un scrutin libre et régulier est ainsi contesté : c'est là un problème auquel nous devrions consacrer plus d'attention. Naturellement, ni mon gouvernement ni l'Organisation des Nations Unies qui, en vertu de la Charte a pour mandat de protéger les acquis des démocraties nouvelles et rétablies, ne peuvent tolérer ce genre de situation.

Il est vital que la communauté internationale et l'ONU se mobilisent à l'appui des efforts que nous faisons pour améliorer la conduite des affaires publiques et garantir à tous nos citoyens l'exercice de leurs droits. Des élections régulières ne suffisent pas pour assurer la primauté du droit et la consolidation des institutions fondamentales de la démocratie. Nous devons faire plus.

Malheureusement, nombre de nos démocraties ont du mal à satisfaire ce besoin urgent faute de ressources propres suffisantes. Il en résulte que des acquis chèrement obtenus risquent à tout moment de s'éroder. Nous croyons fermement qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale de renforcer le système démocratique qui sert de rempart

contre les abus de l'oppression. Ce n'est que grâce à cette coopération que l'idéal démocratique peut prendre racine et s'épanouir dans le monde. Quant à nous, nous défendons résolument les acquis de notre peuple et nous sommes déterminés à ne pas retourner aux ténèbres de la dictature.

Faut-il dire que le développement de la démocratie au sein des États doit aller de pair avec la démocratie entre États? L'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945 sur la base de l'égalité souveraine de tous les États. Ce principe est le fondement sur lequel doit reposer la coopération internationale. Tous les organes et institutions du système des Nations Unies doivent tenir compte des avis et des souhaits des États. Les pays en développement en particulier doivent être dûment représentés dans ces organes pour qu'il soit tenu compte de leurs préoccupations.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il importe au plus haut point de parvenir à un accord général sur la façon de transformer le Conseil de sécurité en un organe jouissant de la confiance et de l'appui de tous les États. Il est évident que le Conseil, créé après la Seconde Guerre mondiale, n'est plus adapté au monde d'aujourd'hui. On a besoin aujourd'hui d'un Conseil plus représentatif et transparent qui puisse faire face aux nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons donc le Groupe de travail créé pour réformer le Conseil de sécurité à continuer d'oeuvrer en vue d'une réforme judicieuse.

Cette tâche est d'autant plus urgente qu'il nous faut bien reconnaître que malgré notre persévérance, la réalisation de la paix et de la sécurité internationales reste un objectif insaisissable. Il y a aujourd'hui plus d'opérations de maintien de la paix que la communauté internationale ne semble pouvoir ou vouloir en soutenir. Certaines ont été raisonnablement efficaces; d'autres promettent de déboucher sur un règlement final, mais malheureusement, il semble que la plupart arrivent à leur terme sans que l'investissement considérable de temps et d'argent qu'elles représentent aient eu de résultats tangibles.

Il faut bien conclure de ces succès inégaux que nous devons de plus en plus recourir à la diplomatie préventive ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix pour éradiquer les causes profondes des tensions.

On nous rappelle constamment que, malgré la réduction des tensions Est-Ouest, les risques de catastrophe nucléaire sont encore très réels et très présents. Il est impossible de garantir que, dans un monde aussi instable que le nôtre, les armes nucléaires ne seront pas utilisées soit intentionnellement soit par accident. Seule une interdiction

complète de ces armes, contraignante pour tous les États, peut réduire le risque d'une catastrophe nucléaire. Mon gouvernement exhorte donc la communauté internationale à progresser rapidement dans la voie d'une élimination totale de ces armes et à s'engager en même temps à en cesser la production.

Parallèlement, nous devons redoubler d'efforts pour limiter la circulation des armes classiques, qui attise les conflits dans les zones troublées aux quatre coins du monde. Nous devons aussi étudier plus activement un système collectif de sécurité sur lequel tous les États puissent compter pour les protéger.

La paix, on l'a fort bien dit, ne saurait être réduite à l'absence de guerre. Une paix véritable ne peut s'instaurer que si elle est établie sur les bases d'un sain développement économique et social. Le principal obstacle à la paix est la pauvreté. Lorsque celle-ci devient intolérable, c'est l'explosion. Il est donc impératif que l'ONU s'attaque résolument au problème de la pauvreté en vue de réduire de moitié son incidence d'ici 2015. Pour parvenir à cet objectif, il faudra des actions concertées des pays développés et des pays en développement. Les pays développés ont un intérêt direct à ce que les pays en développement soient prospères, car ces pays sont d'importants débouchés pour leurs exportations. Il est urgent de relancer le dialogue entre nations industrialisées et nations en développement pour éradiquer la pauvreté. Mon gouvernement entend faire de cela un de ses objectifs principaux au cours de la présente session de l'Assemblée.

Malgré la lourde charge que lui impose le service de sa dette et l'amélioration de son infrastructure matérielle, dont nous avons fait une priorité, le Guyana a parcouru beaucoup de chemin dans la lutte contre la pauvreté et la maximisation de son potentiel de croissance. Nous devons donc continuer à nous appuyer largement sur l'aide extérieure pour notre développement économique. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés par la diminution rapide des financements mis à notre disposition aussi bien par les donateurs bilatéraux que par les organismes multilatéraux. Les flux d'investissement privés ont certes un rôle à jouer à l'appui au développement, mais ils sont encore beaucoup trop sélectifs pour que les pays économiquement faibles en bénéficient. Nous avons besoin de pouvoir compter sur un flux continu d'aide publique au développement (APD), sur des investissements étrangers, sur des transferts de technologies et sur des débouchés commerciaux suffisants pour un développement digne de ce nom.

À la veille d'un nouveau siècle, nous devons reconnaître que les pays en développement sont extrêmement vulnérables aux changements de l'économie mondiale. La tendance actuelle à la mondialisation et à la libéralisation a marginalisé les pays les plus pauvres. Le Guyana en est un exemple typique. Revenus à un régime démocratique, nous avons atteint des taux de croissance relativement élevés malgré les programmes d'ajustement structurel. Mais après quelques années, nous subissons maintenant les effets de l'effondrement des prix de nos principaux produits d'exportation, du tarissement de l'aide au développement, et des perturbations du climat mondial, etc. Le résultat final est que notre population a la vie très dure.

On nous dit qu'une croissance des investissements est nécessaire. Nous ouvrons notre espace économique pour coopérer avec le secteur privé en vue du développement et nous constatons que les investissements n'arrivent pas aux pays les plus pauvres, qui n'ont donc pas la possibilité de moderniser leur économie. Nous avons besoin d'un consensus mondial pour aider les pays en développement à achever leur transition de façon à participer au processus de mondialisation sur un pied d'égalité avec les autres acteurs économiques.

En l'absence de ce consensus, nous continuerons à ignorer les signaux d'alarme qui deviennent de plus en plus évidents. Et, comme toujours, les pays riches pourront résoudre leurs problèmes, mais le feront aux dépens des pays les plus pauvres. Le fossé entre riches et pauvres s'élargira et les conflits continueront à faire rage. Le trafic de stupéfiants, les migrations massives, la criminalité internationale, la pauvreté et d'autres maux mettront à rude épreuve les démocraties nouvelles et rétablies.

Comme nous en prenons maintenant douloureusement conscience, les menaces qui pèsent sur notre environnement compromettent en même temps notre paix et notre sécurité. Le réchauffement de la planète et les changements climatiques ont accru la vulnérabilité de petits États comme le Guyana à une vague de catastrophes naturelles. El Niño a récemment provoqué dans notre pays une période d'intense sécheresse, qui a eu de lourdes répercussions sur notre économie.

Dans nos efforts constants pour développer notre pays et satisfaire aux besoins de notre peuple, notamment de ceux qui vivent dans la pauvreté, mon pays reste attaché à la préservation de l'environnement et au développement durable de nos ressources. Pourtant, lorsque nous cherchons à exploiter nos forêts et d'autres ressources pour le bien de

notre peuple, on nous accuse de ne pas respecter l'environnement.

Ces reproches sont totalement infondés, pour ne pas dire malveillants. Terre abondant en forêts vierges, le Guyana n'est pas en danger de déforestation. Nous avons d'ailleurs pris des dispositions législatives et administratives énergiques pour assurer la préservation de nos ressources naturelles. En outre, dans le cadre du Programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile, nous avons mis à la disposition de la communauté internationale plusieurs centaines de milliers d'hectares de ces forêts pour la recherche sur la préservation de la diversité biologique et l'exploitation durable des ressources forestières.

Les quatre piliers que j'ai mentionnés — la démocratie, le développement économique et social, les droits de l'homme et l'élimination de la pauvreté — sont indispensables à la construction de la paix. Les événements de la période d'après guerre ont non seulement confirmé leur importance, mais ils ont montré que l'édification de la paix et du développement doit être l'oeuvre de la communauté internationale. Convaincu de la nécessité de renforcer le multilatéralisme, mon gouvernement est résolu à réaliser la vision du regretté Président Cheddi Jagan, celle d'un nouvel ordre humain mondial. Sa proposition, dans son essence, visait à réduire l'écart toujours plus grand et dangereux qui existe entre les pays du Nord et ceux du Sud.

En rappelant le plan Marshall, qui a servi à reconstruire l'Europe sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, M. Jagan plaidait en faveur d'une entreprise similaire en vue d'éliminer la pauvreté, de promouvoir la bonne gouvernance et d'apporter le développement à tous les peuples. Ce n'est que par une telle coopération éclairée que le monde pourra jouir des bienfaits de la paix. Je voudrais donc relancer son appel en faveur d'un accord rapide sur la création d'un système de relations internationales plus juste et plus équitable. Avec la détermination et les efforts nécessaires, nous pouvons faire du XXIe siècle un âge d'or pour l'humanité tout entière.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente de la République du Guyana de la déclaration qu'elle vient de faire.

Mme Janet Jagan, Présidente de la République du Guyana, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Raúl Cubas Grau, Président de la République du Paraguay

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Paraguay.

M. Raúl Cubas Grau, Président de la République du Paraguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Raúl Cubas Grau, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Cubas Grau (*interprétation de l'espagnol*) : C'est avec beaucoup de satisfaction que je prends la parole au nom de mon pays, la République du Paraguay, devant cette éminente instance internationale. Je voudrais, tout d'abord, saluer le Président de l'Assemblée générale que je félicite et à qui je souhaite tout le succès dans son importante tâche à la tête de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

J'ai également le plaisir de saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de le féliciter au nom du peuple paraguayen pour la façon remarquable dont il s'acquitte de son importante mission.

À la fin de ce siècle s'achève une décennie qui a été pour le monde, et en particulier pour des nations comme la mienne, une période de transformations radicales et vertigineuses.

En 1989, le Paraguay, après près de quatre décennies d'un régime autoritaire, a retrouvé la démocratie. Depuis lors, de nombreux changements profonds et même dramatiques se sont succédés dans le processus de raffermissement de notre démocratie, processus dont je suis heureux de dire qu'il peut être considéré comme définitivement consolidé, puisque pour la première fois en 50 ans, un civil démocratiquement élu a succédé à la présidence de la République à un autre civil. C'est là un jalon de l'histoire récente de nos libertés et un témoignage clair de l'engagement ferme et irréversible du peuple paraguayen vis-à-vis de l'institution démocratique.

Nous avons hérité de l'administration d'un pays en proie à toutes sortes de graves problèmes économiques, sociaux et moraux, mais, fidèles au mandat du peuple, nous

prendrons les décisions que nous jugerons opportunes et adéquates pour relancer rapidement notre économie, rétablir la confiance internationale vis-à-vis du Paraguay et assurer son développement durable et équitable.

Tel est l'engagement que je prends aujourd'hui, et j'y consacrerai toute ma passion et toute mon énergie; toutefois, je suis conscient que cet effort sera vain si je ne bénéficie pas non seulement de la compréhension, de la solidarité et de l'appui du peuple paraguayen, mais également de la solidarité et de la coopération des pays amis.

Mon gouvernement s'est engagé à exécuter un programme national pragmatique et réaliste dont un des objectifs prioritaires est de rétablir la confiance du peuple vis-à-vis de ses dirigeants au moyen d'actions transparentes, coordonnées et d'effet immédiat, permettant d'assurer au plus vite un mieux-être pour la population, et de lutter directement contre la pauvreté en abolissant les privilèges qui sont la source d'injustes disparités et d'inégalités intolérables.

Un autre objectif prioritaire est de relancer rapidement l'économie au moyen de programmes de construction de routes praticables toute l'année, qui permettront de livrer rapidement et à moindre coût la production agricole aux marchés et d'entreprendre des programmes de logements économiques pour une partie importante de la population.

Troisième objectif : lutter contre la criminalité sous toutes ses formes, et en particulier éliminer les fléaux que sont le trafic des drogues, le piratage et les autres violations des droits de la propriété intellectuelle. Les mesures concrètes que nous avons prises, depuis un mois que nous sommes aux affaires, sont la preuve de notre ferme volonté de nous engager à fond dans ce domaine.

Un autre objectif prioritaire est la lutte contre un des plus graves maux qui rongent notre société, l'impunité. Nous veillerons à l'application rigoureuse des lois, préalable indispensable à la confiance et au développement. Nous serons en particulier très fermes contre ceux qui détournent les ressources de l'État, frustrant ainsi l'aspiration légitime du reste de la communauté à jouir d'une meilleure qualité de vie, en adoptant des mesures exemplaires contre la criminalité financière et économique.

Nous sommes certains que cette politique, complétée par des mesures de protection de la propriété privée et par un régime incitatif qui donne confiance aux investisseurs étrangers, rendront au Paraguay sa crédibilité internationale

et encourageront la coopération et les investissements nécessaires pour le développement auquel nous aspirons.

Pour nous, la réforme des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, revêt une importance particulière.

Nous avons participé aux travaux du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité et je souhaite une fois de plus souligner l'importance que nous accordons à l'élargissement des deux catégories de membres : si l'on augmente le nombre de membres permanents, il faut nécessairement augmenter également celui des membres non permanents.

Cette augmentation doit assurer la présence de l'Amérique latine et des Caraïbes et des autres groupes géographiques, sans aucune discrimination.

Nous considérons comme particulièrement importantes les activités de l'ONU dans le domaine visé par le point 155 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, intitulé «Mesures visant à éliminer le terrorisme international».

Le Paraguay condamne et rejette énergiquement les attentats du terrorisme international, tels que ceux qui ont été perpétrés contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie. À cet égard, nous sommes convaincus que toute action internationale en vue de prévenir et réprimer le terrorisme doit être menée en pleine et totale conformité avec le droit international.

Un autre fléau, généralement lié au précédent, est celui du trafic des drogues, dont j'ai déjà parlé. J'ajouterai que les responsabilités à cet égard sont partagées par tous les pays concernés, tant les pays producteurs que les pays de transit et les pays consommateurs. Notre position à ce sujet a été clairement exprimée dans la Déclaration du douzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio qui s'est tenu à Panama.

Nous nous félicitons des initiatives telles que la résolution 49/96 sur la coopération économique horizontale et les autres modalités de coopération entre pays en développement. Il nous faut également mentionner la Déclaration et le Plan d'action de San José du Costa Rica de l'année dernière, qui définissent des modalités concrètes pour aborder des problèmes sectoriels relatifs à la coopération dans les domaines du commerce, des investissements, des finances et des entreprises.

Toutefois, nous pensons que le système des Nations Unies devrait proposer des mécanismes, tels que la coopération économique et technique, pour appuyer plus efficacement l'intégration. Il devrait également adopter des décisions tendant à accroître l'assistance que fournit l'Organisation. Mon pays appuiera toute mesure propre à inciter de manière plus efficace et mieux coordonnée tous les acteurs, en particulier ceux du secteur privé, à prendre part au processus de développement.

Nous sommes également favorables à un renforcement du programme mis en oeuvre par les Nations Unies en vue d'améliorer l'efficacité des institutions de l'Organisation.

Si notre politique s'attache à promouvoir le développement et la justice sociale, nous pourrions garantir à nos peuples la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme. Cependant, nous ne pouvons demander à nos populations de consentir de nouveaux sacrifices pour leur développement tant qu'elles ne percevront pas une tendance analogue à la transformation et à la solidarité au sein de la communauté internationale.

Conformément aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, le Paraguay s'est attaché à la réalisation des objectifs qui y avaient été définis. À cet égard, je tiens à préciser que les objectifs prioritaires de notre gouvernement sont le développement social de notre pays, la diminution du taux de chômage, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement — qui est un engagement envers les générations futures —, la prise en compte des besoins de notre jeunesse et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'intégration sociale.

Se fondant sur le principe de l'universalité, la République du Paraguay estime que le système des Nations Unies doit accueillir en son sein, sans exception, tous les États qui respectent les exigences de la Charte de San Francisco. Cela étant dit, et compte tenu des éléments qui définissent l'existence d'un État, ainsi que d'autres réalités essentielles, le Paraguay estime que la proposition d'admettre la République de Chine à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions qui y sont rattachées doit retenir toute notre attention. Nous ferions de même avec tout autre État qui remplirait les conditions mentionnées dans la Charte.

M. Montealegre Rivas (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Je souhaiterais à présent évoquer une des stratégies les plus importantes pour le développement socioéconomique

de mon pays, à savoir sa participation au Mercosur, qui est un aspect essentiel de notre politique extérieure.

Les succès qu'a connus le processus d'intégration du Mercosur — créé en 1991 par le Traité d'Asunción — sont un sujet de fierté pour les quatre pays fondateurs, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay, ainsi que pour la Bolivie et le Chili; cela nous encourage à redoubler d'efforts, en nous appuyant sur la certitude que la même volonté politique qui nous a guidés jusqu'à ce jour nous aidera à réaliser la tâche que nous nous sommes fixée, à savoir consolider et renforcer l'union douanière avant de passer à un état d'intégration plus avancé.

Par ailleurs, il est encourageant de constater que la voie que nous avons choisie en 1991 suscite un intérêt croissant dans le contexte de la mondialisation. Le Mercosur a fait la preuve de son ouverture et de sa volonté de dialogue, en particulier à l'égard des pays frères d'Amérique latine. Nous ne formons pas une communauté fermée mais sommes, au contraire, ouverts aux initiatives qui font progresser la coopération dans les domaines économique, politique et social. C'est dans cet esprit que nous accordons une attention particulière aux négociations entamées en vue de créer une zone de libre-échange dans notre région, ainsi qu'à celles que nous espérons entamer prochainement avec l'Union européenne.

Les crises récentes des marchés financiers de l'Asie du Sud-Est et de l'Europe orientale, qui menacent aujourd'hui la stabilité des marchés financiers des pays émergents, sont un aspect inquiétant de la situation internationale actuelle. Cette question est évoquée dans la Déclaration du douzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, qui s'est tenu à Panama, dans laquelle la position des pays signataires est clairement exprimée.

De nombreux espoirs ont été placés dans la mission qui incombe à cette Organisation. Nous voici à l'aube d'un nouveau millénaire; les premières lueurs du XXIe siècle pointent à l'horizon, porteuses de nouvelles possibilités et de défis inédits. Nos sociétés subissent le traumatisme de la naissance d'une ère nouvelle, d'un ordre nouveau, auxquels nous ne sommes pas encore tous assez préparés.

Nos sociétés attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle nous guide dans cette phase de transition. Les conclusions, les recommandations et les actions qui pourront émaner de cette éminente assemblée peuvent avoir une importance fondamentale pour notre avenir immédiat.

Les problématiques nées de la mondialisation et de l'interdépendance, ainsi que la vitesse vertigineuse à laquelle le monde se transforme dans tous les secteurs de l'activité humaine, nous lancent un défi que nous ne pouvons esquiver : il nous faut rechercher les mécanismes les plus appropriés pour assurer le dialogue, la compréhension et une coopération internationale efficace et solidaire. Nous sommes certains que l'Organisation des Nations Unies saura et pourra le faire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Paraguay de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Raúl Cubas Grau, Président de la République du Paraguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Isack Mudenge, Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe.

M. Mudenge (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, de féliciter M. Didier Operti de son élection à l'unanimité à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Son élection est un hommage, largement mérité, à ses admirables qualités de diplomate, ainsi qu'un vote de confiance à l'égard de son pays, l'Uruguay. Ma délégation a l'intention de coopérer pleinement avec lui tant qu'il guidera les travaux de cette Assemblée.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à son prédécesseur, notre ami Hennadiy Oudovenko, de la République d'Ukraine, pour le talent et l'efficacité exemplaire avec lesquels il a présidé aux travaux de la cinquante-deuxième session.

Nous souhaitons également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont nous apprécions hautement le style de travail et la capacité de réaction aux différentes crises qui ébranlent la communauté internationale. Nous lui réaffirmons notre confiance et notre indéfectible appui.

À la suite du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous, les États Membres, avons

réaffirmé notre attachement aux buts et aux principes de l'Organisation tels qu'ils sont consacrés dans la Charte; nous avons en outre pris la responsabilité de tracer un cadre institutionnel et des paramètres opérationnels propres à renforcer l'utilité et l'efficacité de l'Organisation au XXI^e siècle. Les propositions de réforme formulées en 1997 par le Secrétaire général visaient à articuler la vision d'une Organisation qui serait à l'avenir plus centrée, plus cohérente et mieux adaptée aux nouvelles réalités géopolitiques de la période de l'après-guerre froide.

Nous sommes encouragés par le démarrage de la première phase de la réforme qui a commencé au moment où le Secrétaire général a entrepris de mettre en oeuvre les mesures qui relèvent de sa compétence en sa qualité de plus haut fonctionnaire de notre Organisation. Mon gouvernement a pris connaissance de ces mesures, ainsi que des propositions de réforme, et les étudie avec attention et en détail.

La proposition de tenir une Assemblée du millénaire pour élaborer une vision de l'ONU au siècle prochain a notre plein appui. Tous les États Membres doivent participer activement aux préparatifs et à la tenue de cette Assemblée du millénaire afin de s'entendre sur un document qui orientera l'Organisation dans le prochain siècle. Nous pensons toutefois que les clauses-couperets proposées, qui sont censées mettre en oeuvre des mécanismes à effet d'amputation sur des questions à l'ordre du jour de l'ONU, doivent être mûrement considérées. Mon gouvernement appuiera toute proposition d'affecter les dividendes du développement — les économies résultant d'une meilleure gestion administrative — au Compte pour le développement, surtout s'il profite aux pays en développement. Nous devons continuer de chercher un consensus sur l'utilisation appropriée et efficace du Compte pour le développement.

Lorsque le processus de réforme a été lancé, mon gouvernement a indiqué que nous, les États Membres, devons concevoir un mécanisme pour parer à la crise financière de l'Organisation qui, à notre regret, continue de s'aggraver. Je rappelle une fois de plus que c'est nous, les États Membres, qui devons payer notre dû en entier, en temps voulu et sans condition, sans quoi nous risquons d'être une Organisation inefficace incapable de relever les défis du XXI^e siècle.

À propos du processus de réforme, mon gouvernement est déçu par l'extrême lenteur avec laquelle progresse le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres,

ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. La question cruciale de l'élargissement du Conseil préoccupe toujours le Groupe de travail et n'a toujours pas trouvé de solution. L'Afrique, quant à elle, reste résolument attachée à sa juste revendication de deux sièges permanents — qui seraient pourvus par roulement — et de trois sièges non permanents. Le système de roulement est une innovation que l'Afrique propose au nom de la démocratie et de l'égalité souveraine des États Membres. Il ne convient peut-être pas à d'autres régions, et nous avons d'ailleurs déclaré que nous le proposons à l'intention de la seule région de l'Afrique. Je saisis cette occasion pour prier une fois de plus nos amis des autres régions d'appuyer notre juste revendication, car elle vise à renforcer la représentativité et l'autorité du Conseil de sécurité.

Il est également devenu manifeste que l'impasse dans laquelle se trouve le Groupe de travail tient à ce qu'une poignée de pays puissants n'acceptent pas les principes sacro-saints de la représentation équitable, de la démocratie et de la transparence. Nous soutenons que la démocratisation du système des Nations Unies est essentielle au maintien de sa légitimité et de son efficacité. Inversement, l'inefficacité et l'ineffectivité croissantes du Conseil de sécurité sont dans une grande mesure la conséquence de son manque d'autorité morale, qui résulte elle-même du caractère non représentatif et non démocratique du Conseil, tel qu'il est constitué actuellement.

Au nom des droits de l'homme, des pressions ont été exercées sur les pays et particulièrement sur les pays en développement pour qu'ils démocratisent et rendent plus transparent leur régime politique, et la plupart l'ont fait. Nous insistons pour que ces mêmes préceptes de démocratisation et de transparence s'appliquent aux relations internationales, et notamment à la réforme du système des Nations Unies.

Je me permets de rappeler que le Mouvement des pays non alignés s'est à maintes reprises élevé contre la nature anachronique et non démocratique du droit de veto. Il a proposé de limiter le champ d'application de ce droit aux domaines relevant du Chapitre VII de la Charte, en attendant de l'abolir. Mais tant que le veto existe, nous insistons pour que tous les nouveaux membres permanents, conformément au principe de l'égalité souveraine des États Membres, en jouissent également.

L'état de paix et de stabilité relatives s'est élargi en Afrique de façon spectaculaire avec le retour de la démocratie au Libéria et en Sierra Leone. Le rétablissement du Gouvernement légitime de la Sierra Leone est d'une impor-

tance particulière pour le continent africain, car il a été le fruit de l'action résolue de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour contrer le coup d'état militaire dans ce pays, conformément à une résolution qui a fait date, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au sommet de Harare en 1997. Cette résolution dispose que l'Afrique n'acceptera désormais plus que le gouvernement légitime d'un pays africain soit renversé par des moyens militaires.

Un autre exemple de progrès de la situation politique en Afrique nous est donné par les mesures qu'a prises l'actuel Gouvernement du Nigéria pour rétablir dans ce pays clef une gouvernance démocratique. Il n'est que juste que ceux qui ont critiqué les événements survenus dans ce pays par le passé se félicitent maintenant publiquement des progrès récents.

Mais le tableau n'est pas aussi brillant partout en Afrique. La détérioration de la situation en Angola mérite notre attention urgente. La réalisation de la paix et de la stabilité dans ce pays continue d'être empêchée par l'UNITA qui persiste à violer délibérément les dispositions du Protocole de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Nous exhortons les dirigeants de l'UNITA à écouter la voix de la raison et à donner une chance à la paix en Angola. Nous prions également instamment les membres de la communauté internationale qui ont une influence sur le chef de l'UNITA de le persuader. Par ailleurs, nous demandons à la communauté internationale de s'associer à l'Angola et aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui ont décidé de collaborer avec les éléments de l'UNITA qui ont une attitude positive et se sont engagés à poursuivre le processus de paix en Angola.

La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États sont des principes séculaires du droit international et leur respect forme la base des relations entre les États. Ces principes fondamentaux sont au cœur de la Charte des Nations Unies, à laquelle nous souscrivons tous. Ils sont également considérés comme sacro-saints au sein du Mouvement des pays non alignés, de l'OUA et de beaucoup d'autres organisations internationales. La violation de ces principes ne peut et ne doit donc pas être prise à la légère car elle constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Malheureusement dans notre sous-région, la République démocratique du Congo a récemment été victime d'une telle violation flagrante du droit international. En août dernier, elle a été assiégée par des rebelles bénéficiant de

l'appui de troupes étrangères. Se rendant compte que la chute de Kinshasa était imminente, le Gouvernement légitime de la République démocratique du Congo, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, a demandé l'aide des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) afin d'être en mesure de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

La présence en République démocratique du Congo des forces alliées de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe — États membres de la SADC — est une réponse à cet appel et a pour objectif de défendre les dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies et de l'OUA concernant l'inviolabilité de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États Membres. Elle est également conforme à la résolution de l'OUA approuvée lors du sommet de Harare de 1997, qui condamne le renversement de gouvernements légitimes par des moyens militaires, ainsi qu'à une résolution adoptée en 1995 par le Comité inter-États pour la défense et la sécurité de la SADC, dans laquelle les États membres de la SADC sont convenus de prendre des mesures collectives en cas de tentative de coup d'État visant à renverser des gouvernements légitimes par des moyens militaires dans la sous-région. C'est conformément à cette décision de la SADC que des troupes de la République d'Afrique du Sud et de la République du Botswana, deux pays membres de la SADC, appuient actuellement le maintien de l'autorité du Gouvernement légitime du Lesotho face à des mutins de l'armée.

Mon pays reste attaché à la quête d'un règlement négocié de la crise en République démocratique du Congo, conformément aux dispositions pertinentes des Chartes des Nations Unies, de l'OUA et de la SADC. Rappelons que depuis le début du conflit, le Zimbabwe a accueilli deux sommets visant à établir une paix et une stabilité durables dans la région des Grands Lacs. Le deuxième sommet de Victoria Falls qui s'est tenu du 7 au 8 septembre 1998 appelle à un cessez-le-feu en République démocratique du Congo. Le Zimbabwe reste attaché à ce processus. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les différentes initiatives de l'Afrique visant à établir une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Mon pays est préoccupé par la situation dans la corne de l'Afrique, où les forces fraternelles de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et de l'Érythrée se font face, prêtes à entrer en guerre. Nous lançons un appel à ces pays frères pour qu'ils continuent de coopérer avec l'OUA dans la quête d'une solution pacifique à ce problème fronta-

lier. Au Sahara occidental, nous demandons instamment aux parties de mener à bien le processus de paix ouvert par les accords de Houston en organisant le référendum proposé.

Nous condamnons les massacres récents d'innocents dans les attentats contre les ambassades américaines de Nairobi et de Dar es-Salaam. Nous déplorons que le processus de paix au Moyen-Orient soit dans l'impasse. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de faire preuve de souplesse pour faire avancer le processus de paix. L'assassinat de diplomates iraniens en Afghanistan est une atteinte regrettable et inacceptable aux relations entre les États. Nous demandons instamment aux parties à l'affaire de Lockerbie de saisir l'occasion qui leur est donnée aujourd'hui de régler cette triste question depuis longtemps en attente. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de bonne foi afin de faire avancer le processus.

L'adaptation au nouvel ordre mondial continue de poser de multiples problèmes au continent africain. Les pays africains procèdent à de douloureux ajustements de leurs structures politiques, sociales et économiques afin de répondre au double processus de la libéralisation et de la mondialisation. Nous nous sommes lancés dans des programmes d'ajustement structurel, souvent à la demande des institutions de Bretton Woods. Ces programmes ont eu de graves effets sur le bien-être social dans les pays africains. La réduction des budgets sociaux, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en l'absence des filets de protection nécessaires, a aggravé les conditions de vie de la majorité des peuples africains, et a accentué l'instabilité et l'insécurité dans certains de nos pays.

Pour de nombreux pays en développement, la question des flux de ressources ne peut être dissociée de celle de la dette extérieure. Les chiffres indiquent que la dette globale des pays en développement est encore en augmentation. Nous pensons qu'il faut adopter une nouvelle approche intégrée et coordonnée du problème de la dette et du service de la dette, et envisager notamment la remise pure et simple de la dette.

Il faut remédier à la situation économique critique de l'Afrique — qui est la moins développée et la plus marginalisée de toutes les régions — pour que la croissance et l'interdépendance économiques mondiales aient un sens. À part le lourd fardeau d'une dette écrasante, le continent africain a besoin de davantage d'apports de ressources, aussi bien sous forme d'aide publique au développement que sous forme d'investissement étranger direct.

Je conclurai ce que j'ai à dire sur les questions économiques en mentionnant une question d'une importance capitale pour le développement durable : je veux parler du Programme solaire mondial 1996-2005 qui a été adopté par la Commission solaire mondiale. La promotion et la diffusion des techniques solaires peut grandement contribuer à résoudre la crise énergétique dans le monde et à assurer la disponibilité d'une source propre et inépuisable d'énergie pour le développement durable. Je demande instamment à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution se rapportant au Programme solaire mondial qui sera présenté au cours de cette session.

En matière de désarmement, les dividendes de la paix dont on a tant parlé ne se sont pas concrétisés à la fin de la guerre froide. Au contraire, il semble que la course aux armements n'a pas ralenti. Mon gouvernement est profondément convaincu que la communauté internationale doit continuer à oeuvrer intensément en vue du désarmement nucléaire et de l'élimination totale de la face de la planète des autres armes de destruction massive. Il conviendrait également de renforcer la maîtrise de la production, de la vente et de la circulation des armes de petit calibre. Ma délégation a été profondément déçue que la Commission du désarmement de l'ONU ait conclu ses travaux de fond cette année sans parvenir à un accord sur la nécessité d'organiser une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ni sur un ordre du jour pour cette session. Nous devons à la postérité de jeter les bases d'un troisième millénaire exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Mon gouvernement se félicite de l'adoption lors de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, ainsi que de l'adoption récente du projet de Statut de la Cour pénale internationale. La communauté internationale constate depuis longtemps que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont incapables de faire face au terrorisme international. En Afrique, les récents attentats terroristes contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et à Dar es-Salaam, qui ont coûté la vie à environ 260 personnes, nous ont fait prendre conscience de la vulnérabilité des pays en développement devant les moyens perfectionnés du terrorisme moderne.

Le Statut de la Cour pénale internationale a établi le maillon manquant en matière de droit international et constitue un progrès véritable en matière de droits de l'homme. Il établit de nouvelles relations entre États et une complémentarité entre le droit national et le droit international. Alors que nous approchons de la fin de la Décennie des

Nations Unies pour le droit international en 1999, nous espérons que l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, prendra des décisions qui feront avancer l'état de droit dans les relations internationales au prochain siècle.

Pour terminer, ma délégation souhaite faire une brève observation sur les réalités contemporaines de la situation internationale. Le bilan n'est guère brillant. Côté actif, nous avons vu un succès modeste. Nous avons assisté au retour de la démocratie et de la paix dans certains pays qui ont connu le despotisme militaire et les conflits armés. Nous avons réussi à ouvrir la voie à l'établissement d'une Cour pénale internationale et établi de nouveaux partenariats entre nos organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins notre passif est fort lourd. Les conflits continuent de faire rage dans de nombreuses régions du monde. La pauvreté, l'inégalité et le sous-développement sont encore la règle pour 90 % de la population mondiale. La pandémie de sida menace de réduire à néant les acquis socioéconomiques que la plupart de nos pays ont obtenus au fil des années. La crise financière où a sombré l'Asie du Sud-Est et qui menace à présent le reste du monde nous rappelle que nous devons sans tarder prendre de nouvelles mesures pour endiguer la libre circulation des fonds et pour inaugurer une nouvelle discipline au sein des institutions financières. Nous devons résolument combattre et réduire la pauvreté, à un moment où certains pays au sein même de l'Organisation continuent de résister à la démocratisation qui s'impose pour améliorer le prestige et renforcer l'autorité de l'Organisation et la rendre plus efficace face à ces problèmes. Mon pays est convaincu que le moment du changement est venu et que les États Membres ont l'obligation morale de réaliser ces changements.

Faisons en sorte que la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale marque un changement qualitatif important pour tous les peuples du monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Vice-Premier Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Somsavat Lengsavad. Je lui donne la parole.

M. Lengsavad (République démocratique populaire lao) (*parle en laotien; texte français fourni par la délégation*) : Je tiens avant tout à présenter mes félicitations les plus chaleureuses à M. Didier Operti pour sa brillante élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ses qualités reconnues de diplomate chevronné, ses larges connaissances

des dossiers internationaux sont autant de gages de succès de nos présentes délibérations.

Tout en l'assurant de sa pleine coopération, la délégation lao lui souhaite tout le succès possible. Par la même occasion, je tiens également à saluer S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, pour le rôle crucial qu'il a joué dans la préservation de la paix et la promotion du développement socioéconomique dans le monde. Nous lui sommes très reconnaissants pour les efforts louables qu'il a ainsi consentis pendant les deux premières années difficiles de son mandat.

Au cours de l'année écoulée, la situation mondiale continue de subir des changements plus profonds et plus complexes que dans les années qui la précèdent. La paix mondiale n'en reste pas moins fragile. Dans plusieurs régions du monde, des guerres civiles, des conflits entre États, des affrontements frontaliers, des confrontations ethniques, tribales et religieuses, persistent encore. Certains de ces événements n'offrent point de signe d'apaisement tandis que d'autres sont délibérément créés à l'encontre de la souveraineté des autres États. Face à de telles situations, il importe que la communauté internationale, dans le respect de la Charte des Nations Unies, prodigue son énergie et fasse tout son possible pour apaiser les tensions et aider les pays concernés à résoudre leurs problèmes par la négociation, favorisant ainsi la tendance générale actuelle en faveur de la coopération internationale pour le développement. À l'approche du troisième millénaire, les États et les peuples du monde devraient ensemble s'efforcer de poser des bases appropriées et solides en vue d'ériger une ère nouvelle de relations basées sur la paix, la justice sociale et l'égalité.

Dans certaines régions d'Europe, des conflits ethniques meurtriers ont ressurgi, causant des pertes en vies humaines et des dommages matériels énormes. Tout en nous prononçant en faveur de l'intangibilité des frontières internationalement reconnues, nous lançons un appel sincère aux pays intéressés pour qu'ils fassent preuve de retenue et règlent leurs différends par la voie du dialogue.

En Afrique, l'on assiste encore à des affrontements ethniques, des guerres civiles et des conflits frontaliers qui font peser encore une lourde menace sur la paix, la stabilité et la coopération. Compte tenu des grandes souffrances que doivent endurer les peuples victimes de certains pays de la région, la communauté internationale se doit d'apporter soutien et assistance aux pays concernés dans leurs efforts visant à résoudre leur problème par des moyens pacifiques dans les meilleurs délais possibles.

Dans les Caraïbes, l'atmosphère de paix et de coopération entre les États continue à régner. Dans ce contexte, nous regrettons sincèrement que le blocus économique, commercial et financier vieux de plus de 30 ans, imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique, n'ait pas encore été levé. Dans l'intérêt de la paix régionale et mondiale comme dans celui des deux peuples cubain et américain, nous espérons que les deux pays concernés s'engageront dans des négociations raisonnables afin de résoudre le plus rapidement possible leur contentieux en conformité avec la tendance mondiale générale.

Au Moyen-Orient, la situation est tendue. Le processus de paix entamé après la signature entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël de l'accord de Washington en 1993, s'est heurté depuis plus de deux ans à de graves difficultés, suite à l'implantation de nouvelles colonies de peuplement à Har Homa, dans le secteur oriental de Jérusalem, ainsi qu'à d'autres mesures unilatérales prises. À notre avis, il est impérieux que les parties en cause mettent immédiatement fin aux mesures unilatérales, rétablissent de façon urgente une atmosphère de confiance mutuelle, et poursuivent sérieusement les négociations pour parvenir à un règlement d'ensemble fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ce afin de contribuer à instaurer la paix, la sécurité et la coopération dans cette région névralgique du monde.

Dans la péninsule coréenne d'une manière générale, nous assistons à une réduction des tensions. Les contacts et les pourparlers entre les parties concernées se poursuivent dans un esprit de respect des intérêts mutuels. Tout en se félicitant des efforts qu'ils ont consentis, le Gouvernement et le peuple lao voudraient réitérer leur appui sincère aux aspirations profondes du peuple coréen à vivre dans la paix et à réaliser la réunification pacifique de sa patrie bien-aimée.

En Asie du Sud-Est, la coopération bénéfiquement multiforme entre les États se poursuit dans de bonnes conditions. Néanmoins, suite à la crise financière survenue il y a plus d'un an, les pays de la région, pour l'heure, traversent de graves difficultés économiques sans précédent. Mais, grâce principalement aux efforts nationaux, à la coopération régionale et internationale, ces pays procèdent, par le biais des programmes d'ajustement, à la restructuration profonde de leur économie dans le but de la remettre sur les rails. La communauté internationale tout entière est appelée à leur accorder aide et soutien actifs, notamment à ceux qui sont les plus affectés.

Un autre événement marquant qui caractérise notre région a été la tenue, en juillet dernier, des élections générales au Cambodge, dont les résultats sont reconnus et approuvés par la communauté internationale. En tant que proche voisin, la République démocratique populaire lao émet l'espoir que les partis politiques cambodgiens concernés parviendront le plus tôt possible à la formation d'un gouvernement de coalition qui, selon les termes de la Constitution, sera dirigé par un premier ministre émanant du parti majoritaire élu, ce qui contribuerait à la réalisation de la concorde nationale au Cambodge, à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

En République démocratique populaire lao, la stabilité sociopolitique continue d'être solidement garantie. Conformément à la Constitution, les élections nationales législatives ont eu lieu le 21 décembre 1997. La nouvelle Assemblée nationale (Quatrième Législature) fut par la suite constituée et se compose de 99 membres, dont 21 femmes, représentant les trois grandes ethnies du pays.

Dans le domaine économique, la mise en oeuvre de la politique de renouveau selon les mécanismes de marché a donné des résultats généralement satisfaisants. Toutefois, la crise monétaire qui a fortement secoué toute l'Asie du Sud-Est et même au-delà a, depuis plus d'un an, affecté considérablement notre économie. Mais se basant résolument sur la politique qui consiste à être maître de soi-même et à compter sur ses propres forces, et tout en jouissant de la coopération extérieure, le Gouvernement lao a mobilisé tout son potentiel latent en ressources humaines et intellectuelles, naturelles et matérielles afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la société et de parvenir à normaliser la situation.

En cette ère de mondialisation et de libéralisation économiques, si certains peuvent en tirer profit, il est aussi vrai que la plupart des pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux, sont très largement marginalisés et en butte, il est vrai, à d'énormes difficultés et risques. Dans ce contexte, les pays développés se doivent de tout mettre en oeuvre pour apporter l'assistance nécessaire à ces pays afin qu'ils puissent rattraper le retard qui frappe leur développement et être à la hauteur des progrès de l'époque.

L'abus des drogues occupe toujours une place de choix dans les préoccupations internationales. À ce propos, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a pris les mesures qui s'imposent en vue de réduire la production et d'interdire le trafic illicite des stupéfiants, notamment l'opium. Les résultats de ces mesures s'avèrent

satisfaisants. Cependant, l'introduction illégale des drogues synthétiques des pays étrangers demeure notre principale préoccupation. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption unanime, à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration et du plan d'action et nous formulons l'espoir que la communauté internationale tout entière mobilisera les ressources financières nécessaires à la réalisation de l'ambitieux plan d'action.

La question des droits de l'homme occupe une place non moins importante dans mon pays. C'est ainsi qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mon gouvernement a annoncé officiellement la création d'un comité national pour célébrer dignement et largement cette journée, dans le seul but de communiquer la teneur de cette déclaration au peuple multiethnique lao et de promouvoir l'harmonie et le respect mutuel dans la société.

Le monde d'aujourd'hui fait face à de nombreux défis. La paix mondiale reste fragile. Le sous-développement, la pauvreté, la faim et la maladie sont autant de problèmes qu'il convient en premier lieu de résoudre. Dans le but d'affermir la paix et de réaliser le développement dans le monde, l'Organisation des Nations Unies, notre seule instance multilatérale universelle, se devrait d'apporter une contribution importante. Pour être en mesure de remplir sa mission en cette nouvelle ère, notre organisation a besoin de se restructurer ou de se réorganiser de façon plus efficace.

À cet égard, nous exprimons toute notre appréciation à notre Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour les initiatives de réformes qu'il a présentées l'an dernier. Certes, ces réformes, qui doivent, entre autres, mettre l'accent sur le renforcement du rôle de l'Organisation dans la promotion du développement, sont un processus continu et difficile. Mais pour qu'elles réussissent, une assise financière solide devrait être assurée. Dans cet esprit, il est grand temps que, conformément à la Charte des Nations Unies, tous les pays membres, et notamment les principaux contributeurs, remplissent leurs obligations financières intégralement et dans les délais impartis. Ce faisant, nous donnons une chance à la réforme en cours et, en dernière analyse, de l'énergie à notre Organisation universelle pour qu'elle puisse accomplir efficacement sa haute mission face aux défis de notre temps.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Danemark, S. E. M. Niels Helveg Petersen.

M. Petersen (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord dire que je souscris à la déclaration faite par mon collègue, le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, au nom de l'Union européenne.

Nous amorçons la présente session de l'Assemblée générale dans un contexte d'épreuves qui touchent tous les continents. Nous ne pourrions surmonter ces épreuves que si nous faisons preuve de détermination et d'une vision commune.

Cette vision, claire et simple, est consacrée dans la Charte des Nations Unies. Nous devons nous efforcer de préserver la paix et la sécurité internationales et de garantir le respect des droits de l'homme et des conditions de vie décentes pour tous. Tous les États qui ont adhéré à l'ONU se sont engagés à partager cette vision.

Pour que cette vision se concrétise, l'état de droit doit régner. Nos sociétés nationales sont fondées sur la primauté du droit, et il en est beaucoup question au sein de chacune d'elles. La primauté du droit offre la meilleure protection contre l'exercice arbitraire du pouvoir, mais nous négligeons parfois son importance dans le contexte international.

L'appel que je lance en faveur d'un engagement plus résolu de faire régner la primauté du droit au plan international ne vise pas à minimiser les progrès accomplis. La Charte a inspiré un corpus impressionnant de droit conventionnel spécifique régissant le comportement des États. Les instruments relatifs aux droits de l'homme, au désarmement, à l'environnement et à l'espace extra-atmosphérique, au droit de la mer et au droit du commerce international en constituent d'importants exemples.

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale en décembre 1948. La Déclaration couvre les droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. Elle a beaucoup influencé les activités normatives de l'ONU et des États Membres.

Les droits de l'homme sont universels. Ils doivent être garantis à tous sans discrimination et respectés par tous les pays quel que soit leur régime politique. C'est là l'essence de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En fait, il serait paradoxal de parler des droits de l'homme s'ils n'étaient pas accordés partout à tous les êtres humains.

Nier l'universalité des droits de l'homme, c'est nier notre humanité commune. L'abolition de la torture doit être

assurée partout, quels que soient les traditions et les problèmes locaux. Les situations peuvent naturellement varier mais le fondement des droits de l'homme est le même partout.

Tous les États ont réaffirmé à Vienne, en 1993, que la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue un modèle commun à suivre pour tous les peuples et toutes les nations. Tous les États ont également proclamé que la promotion et la protection des droits de l'homme est une préoccupation légitime de la communauté internationale.

Une caractéristique du droit international actuel est que nous disposons maintenant de pratiquement toutes les normes nécessaires pour faire en sorte que les gouvernements répondent de leurs actions. Ce qui manque encore, ce sont des mécanismes internationaux effectifs pour assurer la mise en oeuvre de toutes les règles, pour passer de la parole à l'acte. Je voudrais rendre un hommage particulier aux nombreux défenseurs des droits de l'homme qui se battent pour la défense de nos valeurs humaines communes, parfois au prix de risques considérables.

Il est plus qu'opportun que l'Organisation des Nations Unies adopte cette année une déclaration sur la protection de l'activité des défenseurs des droits de l'homme, ceux qui s'efforcent de concrétiser les engagements solennels figurant dans la Déclaration.

Par ailleurs, nous nous félicitons vivement des progrès faits dans la consolidation des droits des peuples autochtones.

Un autre progrès qui fera date est l'adoption, cette année, du Statut d'une Cour pénale internationale permanente. Nous avons maintes fois constaté que les systèmes nationaux de droit pénal laissaient impunis les auteurs d'atrocités et leurs commanditaires. Les événements horribles du Cambodge, de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda, du Kosovo et d'ailleurs sont encore frais dans nos mémoires.

La réconciliation et la paix risquent fort de ne pas durer si les auteurs de crimes demeurent en liberté. Un objectif majeur de la Cour pénale internationale est de rétablir la primauté du droit et de mettre fin à l'impunité. C'est là une question de justice mais aussi de paix et de sécurité. Les tribunaux spéciaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie constituent un premier pas important mais tout à fait insuffisant. Nous avons besoin d'une institution permanente.

Le Danemark exhorte tous les États à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale. Il est urgent de mettre en place ce pilier essentiel à l'édification d'une société internationale. Le fonctionnement de la Cour pourra être adapté aux besoins de la communauté internationale à la lumière de l'expérience. La clause de réexamen — proposition fermement défendue par le Danemark tout au long des négociations — peut y contribuer.

La signature à Ottawa, en décembre dernier, par 121 États de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a créé une norme très importante dans le droit humanitaire international. Pendant trop longtemps, cette arme inhumaine et aveugle a anéanti des milliers de civils innocents chaque année. Nous nous félicitons que la Convention doive prendre effet le 1er mars 1999. Il nous faut maintenant intensifier nos efforts pour retirer les nombreuses mines encore disséminées. Le Danemark continuera d'apporter son appui à ces efforts.

Les attentats terroristes qui touchent des civils innocents et qui compromettent les relations entre États constituent une très grave atteinte à l'ordre juridique international. La communauté internationale doit continuer de condamner tous les actes, méthodes et pratiques terroristes en tant que crimes injustifiables en toutes circonstances, en tous lieux et quels qu'en soient les auteurs.

Aucune fin ne justifie un tel moyen, mais il semble que la condamnation ne suffit pas. Il nous faut renforcer la coopération internationale pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Il ne doit pas y avoir de refuge pour les terroristes. Les auteurs d'actes terroristes doivent être traduits en justice. Si les accords d'extradition classiques sont inefficaces, des modalités moins traditionnelles doivent être envisagées, comme pour l'horrible attentat de Lockerbie.

Il est regrettable qu'en mai dernier, l'Inde ait décidé de reprendre ses essais nucléaires après s'en être volontairement abstenue pendant 24 ans. Il est tout aussi regrettable que le Pakistan, suivant l'exemple de l'Inde, ait procédé à ses premiers essais. Non seulement ces essais violent la norme qui s'est imposée au cours des deux dernières années, selon laquelle aucun essai ne doit avoir lieu, mais ils menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan sont donc une cause de préoccupation légitime pour la communauté internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) jouit d'un appui presque universel. Un grand nombre de pays ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et chaque mois, d'autres le font. Ces deux traités sont les pierres angulaires du régime international de non-prolifération et la base de la poursuite du désarmement nucléaire. Je demande aux pays — dont l'Inde et le Pakistan — qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier ces traités sans condition.

Cette année marque le premier demi-siècle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La première mission inspirée par les buts de la Charte des Nations Unies a été créée il y a 50 ans. Depuis lors, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont élaboré des normes et principes propres : consentement des parties, impartialité et non-recours à la force. Ces principes continuent d'inspirer les efforts que fait la communauté internationale pour faire régner la paix et la stabilité dans le monde.

Les opérations de maintien de la paix sont une bonne illustration de la détermination de la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies. Leurs succès sont réels. Au Moyen-Orient et à Chypre, l'ONU a été une source de stabilité durant de nombreuses années. Au Mozambique, le personnel du maintien de la paix des Nations Unies a démobilisé des milliers de combattants et appuyé la tenue d'élections démocratiques. En ex-République yougoslave de Macédoine, le déploiement préventif des Nations Unies demeure un facteur majeur de stabilité. Et en Bosnie-Herzégovine, l'ONU est chargée de la tâche décisive de formation et de restructuration des forces de police locale.

Le Danemark a une longue tradition de contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les forces danoises y ont pris part dès le début et ont fidèlement servi les Nations Unies tout au long des cinq dernières décennies. Au cours des dernières années, les forces danoises ont servi dans le monde entier, du Moyen-Orient aux Balkans, ainsi qu'en Asie et en Afrique.

Le maintien de la paix pose aujourd'hui d'autres problèmes qu'autrefois; l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour s'adapter aux nouveaux défis. Le Danemark contribue activement à ce processus. Avec d'autres pays, il s'efforce de renforcer la capacité des Nations Unies de réagir sans délai grâce à un système de forces en attente; il appuie en outre la création d'une nouvelle capacité de maintien de la paix des États baltes et de l'Afrique australe.

Des ajustements et des réformes restent nécessaires. Il y a encore du travail à faire dans des domaines tels que la planification prospective et le soutien logistique. Mais le maintien de la paix ne saurait se limiter à des opérations militaires. Une approche plus large, intégrée, alliant des éléments tels que police civile, diplomatie préventive et aide humanitaire, est nécessaire. Une telle souplesse conceptuelle ajoutera à la force des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

En tant que Membres de l'ONU nous devons être prêts à faire face à nos obligations et à donner à l'Organisation les outils nécessaires pour relever les défis à venir. Nous devons également, bien sûr, assurer la sécurité du personnel qui travaille pour l'ONU.

Nous constatons que le rôle des organisations régionales se renforce. Leurs compétences spécifiques se révèlent précieuses lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux causes des conflits et d'établir une base pour un règlement. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en est un bon exemple.

Une répartition des tâches entre organisations est nécessaire, mais elle ne doit pas empêcher une nette attribution des fonctions de direction et des responsabilités. L'ONU reste le principal pilier de l'ordre juridique international et doit maintenir son rôle central dans les efforts internationaux à l'appui de la paix et de la sécurité.

Nous approchons du XXIe siècle, un siècle dans lequel la société internationale devrait, comme les sociétés nationales, être régie par la primauté du droit. Les normes du droit international sont universelles mais, malheureusement, elles ne sont pas toujours universellement respectées.

Le respect de la souveraineté nationale ne peut être invoqué comme prétexte pour échapper aux obligations de la coopération internationale et du droit international. La dénonciation internationale des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire est entièrement légitime.

Le rôle de l'ONU à cet égard demeure essentiel. L'intervention directe de la communauté internationale, par le biais de l'ONU, peut être pleinement justifiée et légitime, notamment en cas de graves violations du droit humanitaire.

La primauté du droit dans les relations internationales ne peut être garantie que si la communauté internationale et

l'ONU disposent des instruments nécessaires et sont résolues à agir. À cet égard, nous devons malheureusement constater qu'elles sont restées ces dernières années pratiquement paralysées, face à des conflits et à des urgences humanitaires graves.

Le désaccord entre les États Membres concernant l'attitude à adopter dans une crise spécifique affaiblit la détermination d'agir de l'ONU. Malheureusement, nous devons constater en outre que certains tendent à refuser globalement leur appui à l'Organisation. Le moins que nous puissions attendre des Membres est qu'ils mettent les ressources nécessaires à la disposition de l'Organisation, notamment en versant la totalité de leurs contributions à temps et sans conditions.

Il nous faut trouver les moyens de renforcer la capacité de l'ONU de faire face aux violations de la paix et de la sécurité internationales et à d'autres manquements graves au droit international. L'inaction devant de tels défis est moralement indéfendable et revient à trahir les principes de la Charte des Nations Unies.

Les violations de tous ordres doivent être traitées de manière convaincante, avec détermination et avec la légitimité du droit international. La légitimité est en général conférée par le Conseil de sécurité. C'est ainsi et cela doit rester ainsi. Néanmoins, il ne faut pas que la communauté internationale soit paralysée quand le Conseil de sécurité n'arrive pas à s'entendre sur une ligne de conduite spécifique.

Si par exemple les membres du Conseil de sécurité ne peuvent s'accorder sur le mandat d'une opération de maintien de la paix, ils doivent laisser une ouverture pour d'autres possibilités d'action efficace. Devant un problème urgent, l'alternative ne doit pas être entre agir et ne pas agir, mais entre telle ou telle modalité d'action.

La communauté internationale dispose en général d'un large éventail de mesures possibles. C'est une question de choix et de volonté politique. Il ne suffit pas de s'en remettre aux organismes humanitaires. Les secours d'urgence, tout nécessaires qu'ils soient, ne sauraient se substituer à l'action politique.

Une réforme du Conseil de sécurité peut servir à renforcer l'autorité du Conseil. Mais au bout du compte, c'est de la volonté d'agir des membres du Conseil que nous dépendons ainsi que de leur capacité d'appliquer les mêmes critères à toutes les situations.

Je voudrais également souligner le rôle et les prérogatives du Secrétaire général en matière de paix et de sécurité. Le Secrétaire général s'acquitte de ces fonctions de manière particulièrement digne d'éloges.

Avant de conclure, je rappellerai que le rôle normatif de l'ONU est un aspect important de la primauté du droit. En particulier, les conférences de l'ONU de cette dernière décennie ont établi des normes utiles pour l'amélioration des conditions de vie de l'humanité. Des normes communes ont été établies dans des domaines importants comme l'élimination de la pauvreté, le développement écologiquement durable, l'égalité entre les sexes et la promotion et la protection des droits de l'homme.

Ces normes sont de plus en plus appliquées mais il reste encore beaucoup à faire. La responsabilité en incombe aussi bien aux États Membres qu'aux institutions internationales. Le système des Nations Unies doit assurer, pour sa part, un suivi efficace et coordonné des conférences mondiales de l'ONU.

Nous avons la responsabilité collective d'assurer les financements nécessaires pour faire en sorte que ces normes communes soient respectées. Le Danemark continuera de consacrer 1 % de son produit national brut à l'aide au développement.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma conviction que le meilleur moyen de promouvoir la primauté du droit dans les relations internationales est de respecter les règles démocratiques dans nos propres sociétés.

Les activités normatives de l'ONU ont permis de donner l'impulsion indispensable au progrès de la démocratisation et de la bonne gouvernance. L'aide à l'établissement d'institutions démocratiques dans les pays en développement et dans les pays en transition peut aussi être très utile. C'est là un objectif primordial de l'aide considérable que le Danemark accorde à ces pays.

Quels que soient les défis qui menacent l'ordre juridique international, nous ne devons jamais faiblir dans notre détermination de continuer, selon les mots du préambule de la Charte :

«à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites».

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Président de la délégation du Panama, S. E. M. Aquilino Boyd.

M. Boyd (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer nos sincères condoléances et notre sympathie aux populations des Caraïbes victimes des effets du cyclone Georges à Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, Saint-Martin, Porto Rico et la République dominicaine — pour ne nommer que quelques-unes des zones touchées.

La délégation que j'ai l'honneur de représenter s'associe aux félicitations présentées à M. Opertti à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale — élection qui rend hommage non seulement à ses compétences et à ses qualités remarquables, mais également à son pays, l'Uruguay, pays frère dont la vocation internationale bien connue en fait un Membre exceptionnel et représentatif de l'Amérique latine dans cette importante instance internationale.

Nous félicitons son illustre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, des efforts qu'il a faits pour contribuer à la modernisation de l'Organisation.

À la fin de juin, en l'absence du Président, le Panama, en sa qualité de Vice-Président, a assumé la présidence de l'Assemblée générale et a eu l'honneur de coopérer à l'adoption de mesures importantes concernant la science, la technologie et l'informatique.

Nous exprimons notre reconnaissance au septième Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, fort de la grande expérience acquise au cours de plus de 30 ans de carrière dans l'Organisation, s'emploie à promouvoir des réformes qui seront très profitables aux Nations Unies.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, nous appuyons la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, tendant à ce que l'Assemblée générale poursuive l'examen de la question au cours de la cinquante-cinquième session, sur la base des travaux des sessions antérieures.

Le Panama se souvient avec reconnaissance qu'il y a un quart de siècle, la tenue d'une séance du Conseil de sécurité à Panama et l'appui de la communauté internationale avaient marqué un progrès extrêmement apprécié par

les Panaméens dans la voie de la réalisation de nos aspirations en ce qui concerne le Canal.

Le Panama accorde beaucoup d'importance aux débats sur les problèmes économiques, surtout ceux qui ont trait au développement économique durable et qui visent à éliminer la pauvreté. Nous estimons que grâce à l'amélioration de nos systèmes d'enseignement, nos pays pourront mieux s'attaquer aux processus de réforme qui doivent être progressivement mis en oeuvre.

En ce qui concerne la mondialisation de l'économie, la République de Panama félicite le Secrétaire général d'avoir organisé, les 17 et 18 septembre derniers, un dialogue de haut niveau sur les répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs conséquences politiques.

Le Panama estime que les travaux de la Cinquième Commission concernant le processus d'adoption du budget sont extrêmement importants pour l'Organisation, et espère que les États Membres donneront suite à toutes les suggestions de la Commission.

Ma délégation estime que nous devons appuyer sans réserve les mesures propres à inciter les États Membres à payer à temps et intégralement leurs contributions à l'Organisation.

À notre avis, il est incontestable que les tâches les plus importantes à accomplir pour neutraliser la crise économique actuelle sont : rétablir la confiance dans le marché; stabiliser les marchés financiers; appuyer la croissance; fournir aux institutions financières internationales les moyens dont elles ont besoin; et donner une protection immédiate aux plus vulnérables.

Les marchés financiers et leurs problèmes ont une portée mondiale, alors que les gouvernements qui font des efforts pour les régler n'ont qu'une juridiction strictement locale. Cette disparité est à la base des nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement.

Du fait de la mondialisation de l'économie, il est nécessaire de renforcer les liens de l'ONU avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque interaméricaine de développement (BID).

En conséquence, il faut d'urgence remettre à plat le système international de coopération économique, ce qui justifie les efforts importants déployés au sein de l'ONU pour restructurer ce que l'on appelait l'architecture du système.

Nous faisons nôtres les appels répétés lancés par le Secrétaire général en faveur d'un effort plus énergique pour alléger d'une façon ou d'une autre les énormes dettes qui étouffent beaucoup de pays et qu'ils ne peuvent tout simplement pas supporter. Il nous semble que les politiques économiques, sociales et environnementales doivent être intégrées de façon qu'aucune d'entre elles ne soit sacrifiée en faveur des autres.

Les sages conseils que nous a donnés hier le Président Mandela sur la pauvreté nous ont fait une profonde impression.

Nous exhortons le Secrétaire général et la communauté des Nations Unies à poursuivre leurs efforts pour éviter que les avantages évidents de la mondialisation et de son corollaire, l'interdépendance, n'aient pour conséquence de rendre les riches encore plus riches et les pauvres encore plus pauvres. Il leur faut pour cela trouver des mécanismes permettant d'utiliser une partie des richesses créées pour réaliser l'objectif louable de donner à tous plus d'hôpitaux, une éducation plus moderne et une meilleure qualité de vie.

S'agissant du développement économique durable, le Panama a poursuivi l'exécution d'Action 21 ainsi que des mandats issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en promulguant la loi générale sur l'environnement en République de Panama (loi No 41 de juillet 1998), qui établit les principes et les normes fondamentaux pour la protection, la conservation et la restauration de l'environnement. Par ailleurs, nous mettons la dernière main à la stratégie écologique de notre pays dans le cadre d'un processus auquel participe l'ensemble de la société panaméenne, et qui comporte des actions concertées dans lesquelles chaque secteur s'engage à jouer son rôle.

Tout ce qui a trait à l'environnement doit reposer sur une vision claire de notre avenir et nous sommes certains que le Secrétaire général le fera clairement savoir dans ses plans pour l'avenir.

Le Panama a suivi avec un vif intérêt le processus de paix au Moyen-Orient et les turbulences de l'ex-Yougoslavie. Nous sommes favorables à l'application en Afrique d'une politique intégrée pour dépasser les causes des conflits et encourager une paix et un développement dura-

bles. Par ailleurs, nous avons suivi avec grand intérêt les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire avancer les négociations en faveur d'une paix juste et durable à Chypre, afin que le processus d'union puisse être rapidement consolidé. Nous voyons de graves dangers dans la situation en Afghanistan.

À la Conférence de Rome, mon pays a été d'accord avec tout ce qui a été proposé pour la création d'une Cour pénale internationale, et nous sommes disposés, de concert avec d'autres États Membres, à promouvoir dans l'Assemblée générale tous les efforts nécessaires pour que cet organisme punisse tous ceux qui ont commis les graves crimes dont s'indigne la communauté internationale.

Au moment où l'on célèbre le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous rappelons avec respect et admiration l'oeuvre de M. Ricardo J. Alfaro, éminent internationaliste panaméen, qui a beaucoup contribué à la rédaction de ce document si important pour l'humanité.

Nous ne cesserons pas de veiller à ce que les programmes et politiques des Nations Unies continuent de refléter notre préoccupation face aux violations des droits de l'homme encore si courantes dans certains endroits.

Avec la création du Ministère de la jeunesse, de la femme, de l'enfance et de la famille, la République de Panama a beaucoup fait pour protéger les droits de l'enfant dans les lieux de travail, et elle lutte avec énergie contre la prostitution et la pornographie utilisant des enfants sous toutes leurs formes. Voilà pourquoi nous louons les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme; nous sommes fiers de signaler l'action efficace du Bureau de la Première Dame du Panama dans ce domaine.

Inquiets des essais nucléaires réalisés par l'Inde et par le Pakistan, nous avons à l'époque condamné ces deux pays, car ces essais vont à l'encontre du principe de non-prolifération des armes nucléaires. Par ailleurs, nous souhaitons que tous les accords contenus dans les conventions sur les armes chimiques et biologiques soient effectivement appliqués.

Le Panama suit avec un vif intérêt le processus d'interdiction des mines antipersonnel et nous restons vigilants afin que notre territoire soit exempt de ce grave danger.

Les actes de terrorisme récemment perpétrés en Afrique et en Europe sont des crimes graves et injustifiables qui

font ressortir la nécessité de renforcer encore les dispositifs juridiques et politiques de lutte contre ce fléau. Nous partageons les inquiétudes exprimées hier, ici même, au sujet des dangers du terrorisme.

Comme nous l'avons dit lors du récent Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio qui s'est tenu dans notre pays, nous réaffirmons qu'il importe de renforcer la coopération, tant bilatérale que multilatérale, pour combattre le terrorisme dans le plein respect de la souveraineté et de la juridiction de chaque État.

Sur le plan international, nous réitérons notre engagement à l'appui de la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme. En effet, quels que soient leurs objectifs et leurs motivations, les activités terroristes sont non seulement une violation des droits de l'homme mais également des crimes et des actes immoraux qui ne sont que l'expression extrême d'un fanatisme portant atteinte à la liberté, à la vie humaine et au développement des peuples.

En ce qui concerne le trafic de drogues, nous sommes convaincus que la façon la plus efficace de lutter contre ce fléau est de l'envisager dans une perspective multilatérale, sans perdre de vue la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays. C'est pourquoi le Panama appuie fermement les tâches et les missions définies par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le fléau mondial des drogues. Le Panama apporte également son appui aux principes et aux engagements fixés par l'Organisation des États américains en la matière.

Du 4 au 6 septembre 1998, il y a à peine quelques jours, s'est tenue à Panama une réunion des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, groupe de consultation et de concertation politique dont font partie 14 pays d'Amérique latine et dont notre pays assure le secrétariat cette année. La communauté latino-américaine est de plus en plus consciente qu'en s'appuyant sur une coopération solidaire, résultant d'une politique de consensus entre tous les pays membres du Groupe de Rio, nous ferons des progrès substantiels, tant au niveau régional qu'au niveau international.

Grâce à des rencontres annuelles des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères des pays de la région, nous avons réussi à définir des engagements et des objectifs communs, concernant la consolidation de nos démocraties, les questions de sécurité et de paix internationales, le trafic de drogues, le terrorisme, les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté, le développement

durable, le commerce international mais également d'autres questions d'actualité telles que le problème informatique que pose le passage à l'an 2000 et la crise financière internationale.

Lors de la réunion du Groupe de Rio tenue à Quito en 1995, la République du Panama a offert d'accueillir sur son territoire le siège d'une instance au sein de laquelle les États de la région pourraient mettre au point de concert des stratégies pour éliminer le trafic de drogues et d'autres substances illicites et coordonner des mesures d'interdiction et des programmes de formation qui appuieraient de façon efficace la lutte contre le trafic de drogues dans la région.

Le Congrès universel sur le canal de Panama, tenu dans notre capitale du 7 au 10 septembre 1997, a fait ressortir la nécessité d'établir des relations avec la communauté maritime internationale et les utilisateurs et clients du Canal, en envisageant la création d'un conseil consultatif de l'Autorité du Canal afin de pouvoir bénéficier de l'expérience et de la sagesse d'hommes et de femmes du monde entier.

Nous réaffirmons notre engagement que le canal de Panama fournira toujours un service public international, efficace et sûr, sans discriminations d'aucune sorte. Nous sommes prêts à assumer le plein contrôle du Canal à partir du 31 décembre 1999, réunifiant ainsi notre territoire sous un seul drapeau.

Le moment est opportun pour réaffirmer à la communauté internationale qu'après le 31 décembre 1999, le Panama ne renoncera plus jamais au contrôle du Canal qui appartient à notre territoire, car c'est là un symbole des aspirations de plusieurs générations de Panaméens qui ont souhaité que le Canal fasse partie intégrante de notre territoire, dans une nation libre, indépendante et souveraine.

Pour terminer, je crois qu'il est juste de rappeler les paroles prononcées par le Président du Panama, M. Ernesto Pérez Balladares, devant l'Assemblée législative, le 1er septembre dernier :

«Je souhaite réitérer, une fois encore, mon attachement à la démocratie et ma volonté de préparer le transfert du Canal sans exclusions ni sectarismes. Les élections du 2 mai 1999 détermineront à qui il incombera de conduire notre pays vers le XXIe siècle et de conclure le cycle historique à l'issue duquel notre territoire sera réunifié pour toujours. Quant à moi, je puis assurer que, le 1er septembre 1999, il y aura un président et une assemblée législative élus à l'issue

d'un scrutin démocratique et transparent; que notre nation est déjà prête à assumer le contrôle du Canal et des zones adjacentes; et surtout que notre pays sera réconcilié, en paix et prêt à aborder le prochain millénaire sans bases militaires étrangères et avec une économie moderne et prospère.»

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Erik Derycke, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

M. Derycke (Belgique) : Je souhaiterais tout d'abord féliciter notre collègue, le Ministre uruguayen Didier Operti, pour son élection à la présidence de notre Assemblée générale.

Je voudrais également m'associer à la déclaration de notre collègue, M. Wolfgang Schüssel, qui a pris la parole au nom de l'Union européenne. Mon pays partage et soutient entièrement les préoccupations et les objectifs qu'il a exprimés.

Au cours de ces derniers mois, des crises sans précédent ont secoué nos économies et des économies de régions entières. Par l'interdépendance et les systèmes d'information qui les relient entre elles, les économies de notre planète en subissent toutes, à des degrés divers, les conséquences sociales et politiques. L'heure me semble donc venue de repenser sérieusement la façon dont les institutions internationales et les gouvernements nationaux font face aux tensions et aux contraintes issues de la mondialisation.

Il ne s'agit pour nous ni plus ni moins de nous interroger sur les conditions de vie qui seront celles de l'humanité au siècle prochain. Malgré des diagnostics préoccupants, nous n'arrivons apparemment pas à établir une liste des priorités qui traduirait un intérêt général mondial. Il nous faut établir un cadre de référence commun, qui assure la coexistence pacifique des États et de leurs citoyens, dans le respect de leur diversité. Cette recherche est le corollaire indispensable de cette mondialisation qui donne aux problèmes actuels des ramifications multiples. Les réponses de la communauté internationale ont donc été imparfaites, partielles, marquées par des logiques corporatistes et conditionnées par une vision étroite des intérêts en cause.

Les limites de ces réponses nous sont bien connues : au cours de l'année passée, des enfants sont morts de maladies qui auraient pu être enrayerées; des forêts tropicales d'une surface égale à trois fois la Belgique ont disparu; l'endettement des pays du tiers monde demeure un fardeau insoutenable alors que les dépenses d'armement ne cessent

de croître; un nombre incalculable de personnes ont été détenues, torturées, tuées ou ont dû fuir leur pays; des centaines de victimes innocentes ont perdu la vie lors d'attentats terroristes.

Les circuits planétaires de l'information et les nouvelles technologies réduisent les distances. Plus d'un milliard de téléspectateurs découvrent sur les écrans de télévision les fabuleuses inventions de l'homme et les pires abus dont il est capable. Ce spectacle interpelle notre conscience.

Les crises actuelles affectent le système mondial dans son ensemble et exigent des solutions à leur mesure. La seule manière d'y répondre efficacement est de faire une plus large part à la solidarité internationale et à la justice sociale. Ce sont les deux piliers d'une nouvelle éthique internationale que je voudrais évoquer aujourd'hui. Cette tâche n'est pas aisée : aucun gouvernement n'aime en effet restreindre sa marge de manoeuvre, même pour des causes justes, s'il est le seul à payer le prix de ses engagements.

Ma conviction est cependant que l'Organisation des Nations Unies est le lieu privilégié pour un débat sur cet intérêt général mondial. C'est ici, et nulle part ailleurs, que nous pouvons formuler des normes universellement reconnues avec le concours du plus grand nombre d'États. L'Organisation peut nous aider à renforcer le consensus international et l'adhésion à des codes de conduite qui fixent les limites propres à la dignité humaine et les conditions d'une coexistence pacifique.

Le pouvoir économique et financier domine le monde, mais il a montré ces derniers mois qu'il est incapable de le diriger. La mondialisation de la vie politique, mais aussi celle de la société civile, nous conduisent à sublimer les limites nationales pour faire face à nos problèmes. La libéralisation a engendré une importante croissance des échanges et des investissements. Elle a également engendré une plus grande transparence entre les divers systèmes de nos sociétés, ce qui nous oblige à confronter davantage nos conceptions du droit des individus et les moyens de les protéger.

Mais l'accès au village économique mondial n'a pas développé de solidarités correspondantes. Les capacités d'adaptation des hommes et des femmes sont mises à rude épreuve. L'emprise de la logique du marché sur la personne humaine tend à lui conférer un rôle subalterne dans le système international. Nos sociétés doivent désormais réconcilier les effets parfois très divergents de la mondialisation sur l'individu et sur l'État : chômage, compétitivité, spéculation financière : l'équilibre entre la liberté des uns et

les droits des autres est bien souvent rompu. La marginalisation, les formes dures de pauvreté sont réapparues, remettant en cause l'exercice des droits les plus élémentaires. Après la décennie des années 80, perdue pour le développement, la décennie des ajustements structurels n'a pas mis les économies sur le chemin d'une croissance durable. Les disparités de revenus au sein des sociétés s'accroissent : ce même constat est fait à l'échelle de la planète. Que pouvons-nous faire? Que devons-nous faire?

Internet et les marchés financiers ne peuvent être le seul ciment de la communauté internationale. Nous savons que les gouvernements sont incapables de résoudre individuellement les problèmes auxquels ils sont confrontés. Les faits imposent la mise en place de nouvelles solidarités, de nouveaux moyens d'action. Seule une organisation internationale politique forte peut constituer un contrepoids aux forces des marchés financiers. La perte de pouvoir des États nationaux est flagrante dans les décisions de nature financière ou économique. Les conséquences sociales n'en sont que plus lourdes. Elles ne remettent pas en cause le consensus qui existe sur la validité d'une libéralisation contrôlée des échanges. Mais elles mettent tous les gouvernements du monde au pied du mur : le moment n'est-il pas venu d'une régulation au bénéfice du bien commun?

La libéralisation ne peut en effet pas être une fin en soi : elle n'a de sens que si elle contribue au progrès social, au bénéfice du plus grand nombre. Nous devons donc trouver ensemble des réponses concertées aux effets incontrôlés et douloureux de cette évolution en renforçant l'autorité publique mondiale. On a parlé à cet égard d'un Conseil de sécurité économique. C'est évidemment une idée ambitieuse. Elle traduit bien la perception des menaces que représentent l'instabilité financière et l'imprévisibilité économique pour nos sociétés. Il faut en tout cas qu'un dialogue renforcé s'instaure entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, en guise de premier pas.

Bien sûr, des stratégies régionales ont vu le jour. Elles consistent à renforcer la convergence des économies en une région donnée et à les intégrer en zones. Elles doivent cependant s'inscrire dans le respect du multilatéralisme. Des partenariats efficaces, basés sur l'échange mutuel, doivent se développer avec les autres régions, sans marginaliser les États tiers. Les pays en développement doivent être intégrés aux circuits commerciaux et pouvoir tirer les fruits de l'ouverture des marchés. Mon pays soutient les mesures mises au point par l'Union européenne dans l'esprit de ce qu'on appelle «le fair trade».

Quelques mots maintenant sur l'ONU. L'Organisation des Nations Unies se trouve au centre de toutes ces interactions. Je parle ici aux représentants de 185 Nations qui se sont engagées à poursuivre les objectifs des Nations Unies. Nous avons un peu trop tendance à oublier que la Charte des Nations Unies nous y oblige. Maintenant que nous sommes libérés des impasses de la guerre froide et de ses blocages idéologiques, l'obligation de renforcer la cohésion entre les États, de promouvoir la justice sociale, constitue plus que jamais un agenda, au sens strict du terme.

À cet égard, je me rallie à la proposition de donner à l'Assemblée du millénaire le thème de la lutte contre la pauvreté. Bien des regards seront alors tournés vers l'ONU. Ce serait un terrible échec si nous ne parvenions à cette occasion qu'à mettre la misère en commission, exorcisant notre mauvaise conscience dans des réunions sans lendemain. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, ce combat contre la pauvreté commence par la bonne gouvernance. La démocratisation politique et les mécanismes de répartition du revenu en sont des éléments indispensables.

Cette question est d'une actualité toute particulière en Afrique. Après les espoirs suscités par ce que d'aucuns ont voulu appeler une renaissance africaine, ce continent est à nouveau la proie de violences qui prennent une tournure dangereusement ethnique. Les principales victimes en sont une fois de plus les populations parmi les plus précarisées de la planète.

La crise dans la région des Grands Lacs est pour les Nations Unies un défi moral. Elle nous impose un devoir de solidarité. Sans nous ingérer et sans chercher à imposer des solutions, il nous faut aider les Africains à rechercher ces solutions et à les mettre en oeuvre. Ensemble, les organisations régionales et sous-régionales et les Nations Unies devraient s'investir dans une initiative permettant de restaurer le dialogue dans la région et de mettre en place des mesures de confiance. Je suis d'avis qu'une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs, si elle est conçue comme un processus et non comme un événement unique, peut être le véhicule d'une stabilisation de la région. Mon pays est disposé à apporter son soutien à une telle initiative.

L'instabilité politique, la violence ininterrompue et la remise en cause de l'État national ont déclenché des mouvements populaires de grande envergure. En Afrique centrale, au Kosovo ou ailleurs, des centaines de milliers de familles ont dû fuir leur maison et leur terre. Il est de notre devoir commun de continuer à aider les organisations humanitaires

dans leurs efforts pour venir en aide à ces réfugiés et pour favoriser leur retour. Ce retour pose cependant parfois problème, quand les chemins ou la terre familiale sont semés de mines et que les enfants ne peuvent aller à l'école sans s'exposer à des dangers physiques. Nous devons donc nous débarrasser de ces mines. Leur production doit cesser. Ces engins mortels doivent être bannis de cette terre.

Je me réjouis de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction totale des mines antipersonnel et je lance un appel pour que les pays donateurs et victimes appuient l'action intégrée de l'ONU dans ce domaine, y compris par des contributions financières volontaires.

Mais ça ne suffit pas. La prévention des conflits doit être une priorité et nous devons également prêter attention, au sein de notre Organisation, aux aspects moins spectaculaires de cette activité, tels que l'alerte précoce ou l'implantation d'une présence rationnelle de l'ONU sur le terrain.

La prévention des conflits n'a pas de sens si l'on ne tente pas en même temps de mettre fin à l'approvisionnement en armes de ceux qui cherchent des réponses violentes à leurs problèmes. La Belgique a répondu positivement à l'initiative de l'Union européenne d'élaborer un code de conduite en matière de vente d'armes. Mon pays est aussi le ferme défenseur d'une universalisation effective du Registre des armes de l'ONU. Il est également à l'origine de plusieurs actions visant à faire barrage au transfert illégal des petites armes. La Conférence de Bruxelles, qui aura lieu en octobre prochain, et notre participation au Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères sont autant d'exemples de notre engagement. Il couvre tous les autres secteurs du désarmement. Et comment pourrait-il en être autrement, quand des pays croient utile de faire la démonstration inquiétante de leur savoir-faire nucléaire?

Une contribution significative à un regain d'éthique dans les relations internationales a été la mise au point, après un long travail, du Statut de la Cour pénale internationale. L'impunité dont peuvent bénéficier des coupables des crimes les plus répréhensibles, et en particulier le génocide, est en effet une réalité choquante. La Belgique a récemment signé le Statut de la Cour pénale internationale et elle entend collaborer à sa mise en oeuvre effective. Mon pays continuera aussi à soutenir les deux tribunaux pénaux spéciaux de l'ONU. Certains pays nourrissent encore des doutes quant à cette importante entreprise. Pourtant, un équilibre a été trouvé entre la sécurité et la justice internationales. La seule question est de savoir si nous, nations dites civilisées, sommes disposées à adopter des règles obligatoires, afin de faire respecter les principes les plus

élémentaires et universellement acceptés du respect de la personne humaine et de la coexistence internationale. L'adoption de restrictions volontaires au profit d'une éthique internationale plus contraignante ne peut que profiter aux États et aux citoyens. C'est bien là le rôle de l'État que d'assurer la protection de ses citoyens par le droit international quand les circonstances l'exigent.

Il ne me paraît pas non plus réaliste d'élaborer une éthique globale sans oeuvrer pour la protection et l'éducation de nos enfants. Ensemble avec d'autres pays, l'UNICEF et d'autres organisations des Nations Unies, la Belgique a joué un rôle prépondérant dans une série d'initiatives. Je proposerai que cette cinquante-troisième Assemblée générale développe les acquis dans le secteur de la définition des normes qui protègent les enfants. Le travail des enfants est un gâchis humain, pour les filles et les garçons qui y sont soumis et pour les générations futures. Les motivations mercantiles doivent céder le pas. Comme l'enrôlement d'enfants soldats, il s'agit d'un scandale moral auquel il faut remédier, par des alternatives adaptées au contexte socioculturel local.

Une priorité de mon gouvernement est la lutte contre les formes les plus répugnantes d'exploitation. Il s'inquiète de l'utilisation d'Internet par les trafiquants d'enfants, les réseaux de prostitution et de toutes ces nouvelles formes de criminalité qui se jouent des moyens traditionnels de défense de l'état de droit. Là encore, la coopération internationale est la seule issue.

Je suis également disposé à prendre une initiative, à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle consisterait à organiser, de concert avec l'UNICEF et avec tous les pays intéressés, en 1999 en Belgique, une réunion qui nous permettrait de partager nos expériences quant à nos législations respectives.

Les considérations que je viens d'exposer resteront vaines si les États Membres ne s'engagent pas à collaborer à part entière avec l'Organisation; pire, s'ils privent le Secrétaire général de l'ONU des moyens requis pour faire des Nations Unies un instrument efficace. Le Secrétaire général mérite tout notre soutien dans ses efforts de réforme.

Le Conseil de sécurité est un organe crucial pour la paix et la sécurité internationales. Sa réforme nous concerne tous. Je souhaite dans un avenir pas trop éloigné un élargissement équilibré de cet organe. Les travaux de l'année écoulée ont parfois été décevants, butant contre la résistance obstinée de plusieurs pays. La Belgique fait partie de la

majorité des États Membres qui plaident pour un renforcement de l'autorité du Conseil. Elle a clairement exposé sa position : élargissement égal du nombre de membres permanents et non permanents, meilleure représentativité des différentes régions et autolimitation de l'usage du droit de veto dans des conditions prévues à l'avance. Celui-ci est un privilège démesuré lorsqu'il s'exerce au détriment des intérêts de toute la communauté internationale.

La proposition de consensus élaborée par le Groupe des Dix présente de nombreux avantages et mérite réflexion. C'est un constat assez déconcertant que de voir une minorité de Membres ignorer l'évolution des rapports internationaux au cours des 50 dernières années, tout en revendiquant, par ailleurs, un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Retarder la réforme du Conseil de sécurité, c'est porter atteinte à sa crédibilité.

La santé financière de l'ONU ne s'est guère améliorée au cours des 12 derniers mois. La Belgique pense que les États qui accusent des arriérés de paiement causent un préjudice à la communauté internationale dans son ensemble. Ce préjudice est considérable. Il dépasse le manque à gagner des dettes accumulées car il empêche notre Organisation de remplir pleinement son mandat. Il complique dangereusement l'exercice de réforme qui a été entrepris. Il n'y a pas d'amende ni de compensation pour ce préjudice causé à la coopération internationale et au progrès social. Mais la responsabilité politique et morale de ces gouvernements n'en est pas moins en cause. Qui parle de cette tribune ne peut soutenir son attachement aux valeurs de l'ONU sans accepter les obligations financières qu'implique la qualité de membre, c'est-à-dire le paiement total et sans condition de sa contribution dans les délais requis.

La communauté internationale doit faire preuve de vigilance face aux débordements du système international. L'Organisation des Nations Unies peut jouer ce rôle de «conscience». Elle doit aider ses États Membres à formuler une réponse éthique à la mondialisation de nos existences. C'est une lourde tâche. C'est avec gravité et espoir que j'envisage l'ordre du jour de cette Assemblée générale en promettant la collaboration entière de mon pays.

Mme Ataeva (Turkménistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Finlande, S. E. Mme Tarja Halonen. Je lui donne la parole.

Mme Halonen (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est une raison de plus de féliciter chaleureusement M. Operti pour son élection à la présidence de cette session. La Finlande lui accordera son plein appui dans l'accomplissement de sa tâche difficile.

La Finlande s'associe à la déclaration faite par mon collègue de l'Autriche, M. Wolfgang Schüssel, au nom de l'Union européenne.

Comme l'ont déclaré d'autres orateurs, un des mots clefs de notre époque est «mondialisation». Nous devons tous être disposés à participer à un dialogue international constructif pour améliorer la réponse de la collectivité mondiale aux défis que nous lance cette mondialisation.

Nous avons déjà beaucoup accompli. L'Organisation des Nations Unies a convoqué des conférences mondiales, dans les années 90, pour stimuler le progrès dans les domaines des droits de l'homme, du développement écologiquement durable, des politiques démographiques, du développement social, de la promotion de la femme, de la sécurité alimentaire, des établissements humains et des droits de l'enfant.

Ces conférences ont établi pour la communauté mondiale des programmes ambitieux, que les gouvernements ont pris l'engagement de mettre en oeuvre. Ces engagements tracent la voie que doivent suivre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les individus, ainsi que le système des Nations Unies. Reste à savoir si l'ONU peut honorer ces engagements. En tant qu'États Membres, voulons-nous que notre Organisation soit en mesure de les honorer? Nous-mêmes, assumons-nous la responsabilité d'honorer nos engagements? C'est seulement si nous le faisons que l'ONU pourra honorer les siens.

Et sommes-nous capables de reconnaître de bons partenaires? Les États Membres démocratiques, les citoyens libres et compétents et leurs organisations constituent une bonne base pour un réseau international de sécurité en notre ère de mondialisation.

La Déclaration universelle des droits de l'homme était et reste la base sur laquelle se développent les droits de l'homme. Nous devons célébrer la Déclaration dans les activités quotidiennes de nos gouvernements et de nos institutions internationales communes. Le Secrétaire général Kofi Annan a souligné que les droits de l'homme sont le fondement du développement humain durable et de la

durabilité de toute communauté. Je souscris à ses paroles et je fais mien son objectif d'intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités de l'ONU. Il faut assurer des ressources suffisantes à cette fin.

La nature universelle des droits de l'homme ne doit en aucun cas être remise en question. Toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants qui jouissent de ces droits, ou qui les revendiquent, sont égaux, quelle que soit leur nationalité ou leur identité culturelle.

Cette année, on s'emploie encore à faire connaître mieux et plus généralement les droits de l'homme, car il y a encore des femmes, des hommes et des enfants qui ne connaissent pas leurs droits. Et pourtant, connaître ses droits, c'est la base même de la primauté du droit, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la pleine jouissance des droits de l'homme. La prise de conscience est l'élément clef qui permettra d'obtenir des résultats tangibles en matière de droits de l'homme.

La Cour pénale deviendra un mécanisme efficace qui permettra de juger les criminels de guerre. Elle sera également un moyen réel de dissuasion du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il importe particulièrement que la Cour veille à ce que les individus qui se sont rendus coupables de ces atrocités dans le cadre de conflits internes soient eux aussi traduits en justice.

Des dispositions particulières concernant la protection des femmes et des enfants sont incluses dans la définition des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que dans d'autres parties du Statut de la Cour. C'est là un point important que la Cour pénale ne devrait pas perdre de vue dans ses travaux quotidiens. Comme le montre l'expérience des deux tribunaux spéciaux, cela exige des compétences spécialisées.

À cet égard, je voudrais souligner que la Finlande appuie de toutes ses forces la mise au point d'un protocole facultatif relatif aux enfants dans les conflits armés sur la base d'une limite d'âge de 18 ans. Les souffrances que les conflits imposent aux enfants sont intolérables. Il est grand temps d'agir.

Encore une fois, le terrorisme s'est rappelé à nous, avec la menace de plus en plus grande qu'il constitue pour les êtres humains, pour la sécurité nationale et internationale, et pour le fonctionnement des institutions démocratiques. Sous l'égide des Nations Unies, un travail important a été réalisé dans la lutte contre ce fléau. Ce n'est qu'en intensifiant nos efforts au sein de l'ONU et en améliorant la

coopération opérationnelle entre les États que l'on pourra trouver une solution durable au problème du terrorisme. À cet égard, je voudrais souligner que dans la lutte contre le terrorisme, il faut respecter les instruments internationaux pertinents, et notamment ceux qui ont trait aux droits de l'homme.

La Finlande demande que les conventions internationales pour la répression du terrorisme soient ratifiées et pleinement appliquées, et qu'une Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire soit au plus tôt mise au point et acceptée.

Un autre moyen d'assurer des relations de bon voisinage sur toute la planète est de poursuivre dans la voie du désarmement et de la non-prolifération. Les efforts de la communauté internationale dans ce sens ont été remis en cause par les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan. La Finlande a déploré ces actions. Il importe maintenant de prévenir une course aux armes nucléaires en Asie du Sud. Nous demandons à l'Inde et au Pakistan de confirmer leurs promesses de ne plus procéder à des essais en adhérant au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité reste une solide pierre angulaire du système de sécurité mondiale et répond aux intérêts de tous les États.

La Finlande se félicite de la décision d'entamer au sein de la Conférence du désarmement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires. L'arrêt de la production de matières fissiles aidera à réaliser à la fois l'objectif du désarmement nucléaire et celui de la non-prolifération.

Les armes classiques sont de plus en plus souvent incluses dans les efforts de désarmement. La Finlande se félicite de cette évolution. Dans plusieurs zones de conflit, l'accumulation d'armes menace l'existence même des nations. Nous nous félicitons que la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel soit entrée en vigueur depuis qu'elle a été ratifiée par un quarantième pays, la semaine dernière.

La question des armes de petit calibre est très grave. Faciles à trouver et à utiliser, ces armes sont les principaux instruments de la violence dans les conflits d'aujourd'hui. La communauté mondiale doit réagir au problème des armes de petit calibre en renforçant la coopération tant mondiale que régionale. Les États Membres doivent contrôler les exportations et les autres transferts d'armes de petit calibre. Mais cela ne saurait suffire. Il faut une approche intégrée comprenant des mesures répondant à la fois aux besoins de développement et aux besoins de sécurité. La

Finlande est favorable à l'idée que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de chef de file face au problème des armes de petit calibre, et elle attend avec intérêt les recommandations que formulera l'année prochaine le groupe d'experts des Nations Unies sur les armes de petit calibre.

Lors de l'ouverture de la présente session, un hommage bien mérité a été rendu aux femmes et aux hommes qui ont servi aux cours des 50 dernières années dans des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'ONU joue un rôle irremplaçable dans le maintien de la paix. La Finlande réaffirme son appui vigoureux et son attachement à cette fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies dans la sécurité collective mondiale. Le monde ne peut se passer de la capacité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Il nous faut renforcer cette capacité. La Finlande invite les États Membres à fournir les financements nécessaires à cette fin.

Les attentats se multiplient contre le personnel des Nations Unies et les personnes chargées de l'assistance humanitaire qui ne sont pas armés. C'est une tendance qui doit s'inverser. Les parties à tout conflit doivent respecter le droit humanitaire international.

Nous avons un plan d'action mondial et des engagements ont été pris. Pour les honorer, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies vigoureuse. L'ensemble de réformes proposées par le Secrétaire général doit être appliqué sans retard. Les réformes proposées pour les secteurs économique et social doivent être appliquées. Il est aussi grand temps d'entamer de vraies négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Il suffit d'en avoir la ferme volonté politique. Le processus de réforme doit déboucher sur le renforcement de l'efficacité de l'ONU.

La Finlande apprécie les réformes entreprises par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous apprécions grandement la façon dont il dirige l'Organisation et nous continuons d'appuyer ses efforts. Les États Membres doivent fournir à l'ONU des moyens suffisants. Ils doivent s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières vis-à-vis de l'ONU, à temps et sans conditions. Si l'on ne dispose pas d'une base financière solide, même les efforts de réforme de l'ONU seront voués à l'échec.

La Finlande demande également que soient améliorées la coopération et la coordination, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'entre celui-ci et les institutions de Bretton Woods. La mise en oeuvre efficace du plan d'action mondial exige que les différents protagonistes dans

le domaine du développement adoptent une démarche plus cohérente.

Aujourd'hui les problèmes, qu'ils soient à l'échelle mondiale, régionale ou locale ont des dimensions économiques, écologiques et sociales. Quand un problème de nature écologique, humanitaire ou touchant au développement prend une certaine envergure, il peut même tourner au conflit armé. Les problèmes complexes appellent des réponses intégrées. Il y a de bons exemples d'approches intégrées en Afrique australe ainsi qu'au Guatemala et en El Salvador. Les accords de paix et les agendas opérationnels comprennent des accords sur les droits de l'homme, l'identité et les droits des populations autochtones, les aspects socioéconomiques et le renforcement de l'autorité civile ainsi que sur la définition du rôle des forces armées. Les réformes constitutionnelles et les régimes électoraux sont aussi essentiels, de même que le contrôle du fonctionnement des tribunaux, qui est un préalable à la réforme du système judiciaire. Une bonne gestion des affaires publiques nous paraît également importante.

Nous devons assurer l'avenir de l'ONU par un appui non seulement financier mais aussi politique. À cet égard, les gouvernements et l'Organisation peuvent profiter de l'intérêt que l'ONU suscite auprès du public. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans l'Assemblée du millénaire et dans le rôle de la société civile ainsi que dans sa participation au Forum du millénaire. Ce Forum peut nous donner des orientations inspirées par tous les secteurs de nos sociétés.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab.

M. Gurirab (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) :
Avant tout, je voudrais, au nom de mon pays, exprimer ma profonde sympathie aux gouvernements et aux peuples des Caraïbes qui ont été victimes de l'ouragan dévastateur Georges. J'espère que la communauté internationale tout entière leur apportera un réconfort et une assistance humanitaire de toute urgence.

À l'instar des autres orateurs, je tiens à féliciter M. Oportti de son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Le Président est assuré du plein appui et de l'entière coopération de mon pays pendant son mandat. Nos deux pays, l'Uruguay et la Namibie, ainsi que d'autres pays amis, ont oeuvré en étroite collaboration pour donner le jour à l'initiative Afrique-Amérique latine, une initiative opportune et nécessaire qui vise à répondre au besoin que ressentent nos deux conti-

nents d'accroître leurs interactions. Je lui souhaite tous les succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, qui a présidé avec une grande compétence les travaux de l'Assemblée générale pendant une période au cours de laquelle l'Organisation a adopté de courageuses mesures de réforme institutionnelle et de transformation de divers éléments de ses secteurs social et technique. Non seulement il a ainsi prouvé ses qualités de chef et ses compétences diplomatiques, mais plus important encore, il s'est employé à promouvoir le rôle important de l'Assemblée générale elle-même dans le contexte plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et en particulier de la sécurité des personnes. Pour les petits pays et les pays en développement comme la Namibie, l'Assemblée est le lieu qui permet à la démocratie de s'exprimer car c'est le plus grand parlement du monde.

Ma délégation donne au Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, l'assurance qu'elle appuiera pleinement ses efforts inlassables pour nous guider avec efficacité et proposer des solutions pratiques aux nouveaux problèmes auxquels la communauté mondiale se trouve confrontée. Son rapport annuel et son importante déclaration d'hier sont une source d'inspiration et de réconfort, et je le félicite de sa vision et de ses initiatives.

Je voudrais dire quelques mots du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Deux ans à peine nous séparent du nouveau millénaire et nous parlons tous, depuis quelque temps déjà, des difficultés qui nous attendent et de la façon dont l'ONU pourra se transformer en vue de répondre plus efficacement aux besoins et aux aspirations de ses Membres au XXI^e siècle. Une première étape de la revitalisation de l'ONU dans les secteurs économique et social et dans le domaine du développement est pratiquement achevée. La réforme de l'ONU est un processus continu et nous pensons en Namibie que nous pouvons tirer un enseignement important de ce qui a déjà été accompli : il ne faut pas se contenter d'expédients hâtifs, mais les négociations ne doivent pas durer indéfiniment. La gestion de l'économie mondiale est une priorité absolue. Il faut réduire les disparités économiques et le retard du développement social dans nos sociétés.

L'Afrique a déjà présenté sa position au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité. Elle souhaite occuper deux sièges permanents au Conseil et deux sièges non permanents supplémentaires. La Namibie demande égale-

ment l'abolition du droit de veto. Nous l'avons déjà dit et je renouvelle cet appel une fois de plus, car le veto est contraire à l'idée même de réforme et de démocratisation de l'ONU.

J'ajouterai qu'il ne suffit pas de tenir présents à l'esprit les buts de l'Organisation des Nations Unies énoncés à l'Article premier de la Charte, il faut aussi prendre collectivement des mesures efficaces pour assurer le financement de l'ONU. À ce propos, la Namibie invite tous les États Membres à verser leurs contributions intégralement et ponctuellement et à payer leurs arriérés pour permettre au Secrétaire général d'appliquer pleinement les résolutions de l'Assemblée générale et, bien entendu, celles du Conseil de sécurité.

Encore quelques mots sur la paix et le développement. En 1995, tous les chefs d'État et de gouvernement réunis à New York pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'ONU ont réitéré dans leurs différentes langues, mais cependant à l'unisson, leur attachement commun aux valeurs suprêmes que sont la dignité humaine, la paix, la sécurité, le développement durable et la prospérité pour tous. Trois ans plus tard, tout semble indiquer que tout continue comme avant. Il reste beaucoup à faire dans de nombreux domaines pour éliminer la pauvreté, valoriser les ressources humaines et assurer l'égalité entre les sexes, mais aussi pour accroître les transferts, des pays riches vers les pays pauvres, de technologie et de ressources nécessaires au développement.

Là où, dans notre monde qui constitue un tout, les disparités économiques, l'injustice sociale, les conflits armés, l'instabilité politique ou la dégradation de l'environnement prévalent, il ne peut y avoir d'existence humaine enrichissante, de productivité utile au maintien de la vie et de la civilisation ni de percées scientifiques et technologiques durables au service des générations présentes et futures.

Les questions pourtant si pertinentes aujourd'hui de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la mondialisation semblent maintenant reléguées à l'arrière-plan de l'ordre du jour mondial et sont toujours supplantées par d'autres priorités. De plus en plus de ressources dont on aurait tant besoin ne servent qu'à accroître les bénéfices du complexe militaro-industriel des pays riches et puissants, de sorte que les pays et les peuples du tiers monde continuent de s'appauvrir.

Heureusement, nous avons vu se joindre à nous deux illustres champions de la bonne cause : Danny Glover,

acteur et militant afro-américain, et Nadine Gordimer, prix Nobel sud-africaine, qui, ensemble et séparément, se feront les hérauts du sort des masses oubliées du tiers monde, en tant qu'ambassadeurs itinérants du Programme des Nations Unies pour le développement. Tous deux sont de bons amis à moi. Je les félicite et leur souhaite chaleureusement la bienvenue parmi nous.

Un dirigeant du tiers monde a dit que :

«Nous vivons dans une jungle internationale. Aucun droit ne prévaut dans les relations internationales. Il n'y a guère de justice. Les riches et les puissants règnent partout. Les faibles et les pauvres ne peuvent que prendre leur mal en patience.»

On ne peut contester la véracité de ces affirmations.

En ce qui concerne les problèmes de commerce multilatéral qui préoccupent les pays en développement, il est indispensable que nous mettions au point un ordre du jour spécifique et constructif pour le Sud. Les pays en développement doivent par exemple élaborer une position commune sur l'opportunité d'un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou, au contraire, d'une démarche sectorielle. Ce sont là nos préoccupations communes que le Groupe des 77 devrait mettre en avant dans les négociations de l'OMC et dans le dialogue Nord-Sud.

La mondialisation n'est pas un phénomène éphémère. Nous nous en félicitons. Mais ce n'est certainement pas une panacée garantissant les droits économiques des peuples dans leurs propres pays ou un ordre mondial juste fondé sur la coopération et l'équité. La mondialisation doit être l'affaire de nous tous collectivement, en tant que membres de la famille humaine. Lorsqu'une partie de la famille est prospère, les autres membres devraient pouvoir partager leur richesse. Condamner une partie de la famille à rester perpétuellement en marge serait inhumain et égoïste.

Le lourd fardeau de la dette extérieure épuise les ressources et les capacités des pays pauvres, surtout en Afrique. Il ne suffit pas de restructurer la dette. Son annulation est la solution la meilleure et la plus humaine dans le contexte actuel. Certains créanciers occidentaux importants ont renoncé à leurs créances; d'autres devraient suivre leur exemple. Au lieu d'assujettir les flux de capitaux publics et l'allègement de la dette à des conditions qui laissent les pays exsangues, les institutions de Bretton Woods devraient fournir une aide pour stimuler la croissance économique et la productivité, et contribuer ainsi à l'éradication de la

pauvreté dans les pays en développement. Il faut espérer que la réunion récemment tenue à New York avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ouvrira de meilleures perspectives.

Le Groupe des 77, qui est le groupe de travail des États membres du Mouvement des pays non alignés, doit, avec nos nombreux amis, poursuivre ses efforts en vue d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 dans sa totalité. Pour que la mondialisation et la libéralisation contribuent efficacement à la réalisation de nos idéaux communs de démocratisation, de justice économique et de sécurité, le dialogue Nord-Sud doit être franc, constructif et empreint d'un esprit de partenariat éclairé, exempt d'affrontements et de chantage.

Lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu les 13 et 14 septembre 1998 à Grand Bay, à Maurice, les dirigeants régionaux africains ont adopté des lignes directrices qui faciliteront la transformation rapide et complète de la SADC en une communauté de développement dynamique. Cette transformation sera guidée par le réexamen et la rationalisation du programme d'action de la SADC. Le Sommet a réaffirmé l'importance de l'effort de coordination sectorielle que font actuellement les États membres pour rationaliser les secteurs, accroître la productivité et renforcer l'intégration régionale. Les États membres ont été exhortés à accélérer la ratification du protocole commercial en tant que priorité absolue. Cela offrira de nouvelles possibilités pour la coopération économique régionale et le commerce entre les pays membres.

En plus de mesures envisagées ou déjà prises, le Sommet a une fois de plus affirmé catégoriquement que toutes les activités et politiques régionales de la SADC doivent être conformes aux objectifs de la Communauté économique africaine. La première mesure importante prise dans ce sens a été la signature, le 25 février 1998 à Addis-Abeba, du Protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales. Le Sommet a proposé à la SADC un thème pour 1999 :

«La SADC au prochain millénaire : les défis et les possibilités de la technologie de l'information».

Cette démarche vise à promouvoir l'émancipation socioéconomique des populations. Les réformes politiques et économiques amorcées en Afrique doivent aller de l'avant et donner les résultats qu'attendent les Africains.

En ce qui concerne les conflits régionaux, comme l'ont fait remarquer d'autres orateurs, la paix et la sécurité internationales sont constamment menacées par l'existence de conflits régionaux anciens ou nouveaux.

Les ignominieux attentats terroristes et les contre-attaques aveugles se sont multipliés ces derniers temps. En Europe, des combats sanglants font encore rage en Bosnie, en Albanie et au Kosovo où les populations continuent de souffrir. En Asie de l'Ouest et du Sud, la situation politique, militaire et nucléaire très inquiétante évolue rapidement vers un état de guerre sourde et risque de déstabiliser cette région stratégique. Nous nous félicitons des rencontres de haut niveau qui mettent face à face des dirigeants de la région.

Il faut déplorer les blocages et les reculs au Moyen-Orient; le processus de paix, en dépit des objectifs et des intentions déclarés, se trouve dans une impasse désastreuse. Israël ne peut espérer vivre en sécurité si le principe universellement accepté de la terre en échange de la paix n'est pas scrupuleusement respecté et mis en oeuvre sans délai. Les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, ne peuvent être sacrifiés au délire sécuritaire. Un accord rapide sur une paix juste, globale et durable pour tout le Moyen-Orient est le seul moyen de garantir de façon viable la paix, la stabilité, la sécurité et la coopération dans l'intérêt de tous. La Namibie appuie cette approche et non la politique d'affrontement et de destruction.

Dans notre propre sous-région, des conflits anciens se sont aggravés et d'autres ont éclaté. En Angola, de nouvelles attaques militaires et le refus de M. Savimbi et de l'UNITA d'obtempérer aux exigences de l'ONU et de la communauté internationale, ont fait dérailler le processus de paix et retardé le règlement des points en suspens du Protocole de Lusaka de 1994. Le Conseil de sécurité a fermement réagi à cette attitude de l'UNITA en imposant de sévères sanctions et il a exigé à nouveau une application rapide et intégrale du Protocole de Lusaka.

En outre, le dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu à Ouagadougou, a également condamné les pratiques dilatoires de M. Savimbi et de l'UNITA, et les violences politiques qu'ils exercent contre des Angolais innocents et des citoyens de pays voisins, dont le mien, la Namibie, qui sont étrangers au conflit. Le récent Sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a affirmé entre autres que des mesures doivent être prises pour faire en sorte que M. Savimbi et l'UNITA appliquent les décisions que les États membres ont

prises à la SADC, et à l'OUA ainsi que les résolutions des Nations Unies.

En outre, le Sommet a demandé à la communauté internationale, notamment aux pays et aux personnalités qui ont de l'influence sur M. Savimbi, de persuader le mouvement rebelle de reprendre sans délai la voie de la paix et de la reconstruction en Angola.

Par ailleurs, le Royaume du Lesotho est de nouveau au bord d'une grave déstabilisation et de troubles sociaux du fait que certains politiciens, vaincus lors des dernières élections législatives, ont décidé de faire la loi. D'où une situation préoccupante que nos dirigeants régionaux essaient de régler pacifiquement et rapidement.

D'autres, inspirés et dévorés par une ambition aveugle et par le goût des affrontements stériles, ont plongé la République démocratique du Congo dans une guerre dévastatrice qui a donné lieu à des combats interafricains dans ce pays frère. À la demande expresse du Président Laurent Kabila et de son gouvernement légitime, la Namibie s'est associée aux autres États membres de la SADC à la seule fin d'empêcher l'effondrement des institutions de l'État et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État membre de la SADC par des armées d'invasisseurs et leurs complices. La Namibie entend appuyer la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la coopération régionale.

Le dernier Sommet de la SADC a exprimé son opinion sur la situation; j'estime important de citer ce qu'il a déclaré :

«Le Sommet exprime ses vifs regrets face au déclenchement de la guerre en République démocratique du Congo, suite à la tentative des rebelles et de leurs alliés de renverser le Gouvernement du Président Kabila.

Le Sommet se félicite des initiatives de la SADC visant à contribuer au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo, notamment de celles de Victoria Falls et de Pretoria. Il réitère son appel à une cessation immédiate des hostilités et félicite les Gouvernements de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe d'avoir fourni en temps opportun des troupes afin d'aider le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo à vaincre la tentative illégale des rebelles et de leurs alliés de prendre Kinshasa et d'autres lieux stratégiques. Le Sommet souligne que tous les protagonis-

nistes politiques présents en République démocratique du Congo doivent s'engager à assurer une transition pacifique et sans heurt vers une démocratie multipartite, essentiellement au moyen de consultations constructives et de négociations entre toutes les parties.»

En tant que combattants de la liberté, nous n'avons jamais compté sur l'ethnicité pour vaincre l'opresseur et nous ne pouvons accepter l'idée d'hégémonie régionale basée sur l'ethnicité et des tendances *Herrenvolk*, quels qu'en soient les défenseurs. L'unité africaine et la coopération doivent se fonder sur un esprit authentique de solidarité et de partage et non sur la subversion et la discorde.

Je voudrais dire quelques mots sur certaines questions en suspens.

Les questions de la décolonisation, du règlement des conflits et du maintien de la paix sont encore en suspens et restent inscrites à notre ordre du jour.

La victoire de la cause légitime du peuple palestinien, défendue par l'Organisation de libération de la Palestine, et le plein exercice de son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, ne sauraient être assurés par la création d'une Autorité qui n'est qu'un mécanisme intérimaire. L'objectif de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés et certainement celui de la Namibie est de voir naître un État à part entière, tel qu'envisagé par la Charte des Nations Unies et le droit international. Je tenais à le dire pour affirmer une fois de plus notre position bien connue sur la question de Palestine.

Chypre, un État Membre de l'ONU et du Commonwealth, se trouve écrasée par un voisin plus puissant qui perpétue ainsi arbitrairement la division injuste de cette île pacifique. La Namibie connaît bien les initiatives répétées du Secrétaire général pour mettre fin à l'impasse. Mais les efforts de ce dernier n'ont toujours pas abouti. L'ONU et la communauté internationale ne doivent pas oublier Chypre et son peuple héroïque.

Enfin, un espoir se profile à l'horizon concernant la question du Sahara occidental. Suite aux accords de Houston facilités par M. James Baker, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, les parties se sont accordées sur la tenue d'un référendum libre et régulier en décembre de cette année. La Namibie exhorte l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU à veiller à ce que les délais soient respectés et que les peuples aient la possibilité réelle de se prononcer eux-mêmes sur leur avenir. De cette façon, le dernier problème colonial africain sera finalement résolu

et le Royaume du Maroc reprendra sa place au sein de l'OUA, dont il s'honore d'être un des membres fondateurs. Cela sera un jour heureux pour tous les Africains.

Maintenant que la question du Timor oriental est redevenue d'actualité, la Namibie appuie pleinement les dernières initiatives prises par le Secrétaire général pour trouver un règlement à l'amiable durable, en coopération avec l'Indonésie, le Portugal et les habitants du Timor oriental.

Nous nous sommes apparemment réjouis trop hâtivement de la promesse d'un règlement pacifique de l'affaire Lockerbie dans le respect du droit. Cet espoir a subitement été éclipsé par de mauvaises nouvelles ou par des malentendus qu'il faut soigneusement dissiper dans un esprit de compromis entre les principales parties intéressées. Il y a à l'évidence de sérieux problèmes juridiques et techniques qui exigent des consultations et des explications supplémentaires entre la Libye, d'une part, et le Royaume-Uni et les États-Unis de l'autre. La position motivée et constructive de l'Afrique sur cette question a été confirmée au dernier sommet de l'OUA qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso. Les décisions prises à ce sommet sont mises en oeuvre par les dirigeants africains. Entre autres, un appel a de nouveau été lancé au Conseil de sécurité pour qu'il lève les sanctions punitives et dépassées imposées à la Libye il y a plusieurs années. Il est nécessaire de mettre rapidement un terme aux souffrances des populations innocentes.

Pour finir, je voudrais faire part à l'assistance de quelques réflexions personnelles. Dans son allocution d'adieu à l'Assemblée générale, le Président d'Afrique du Sud, M. Mandela, a mentionné les liens qui unissent l'ONU et l'Afrique du Sud et a évoqué quelques souvenirs du passé, qui remontent pour certains à 1946. Ces souvenirs concernent aussi la Namibie, mon pays, ancienne colonie de l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid, dont l'ONU a assumé la responsabilité juridique directe pendant 24 ans, de 1966 à 1990. Ce lien privilégié a pris fin le 21 mars 1990, au jour glorieux de notre indépendance. Mais l'ancienne relation entre la famille des Nations Unies et le peuple namibien est plus forte que jamais.

Au cours de plus de 26 ans d'activité dans la politique et la diplomatie, je me suis trouvé dans le système des Nations Unies comme chez moi. Sous diverses casquettes, j'ai parcouru tous les couloirs, j'ai vu les sommets et connu les profondeurs de ce magnifique édifice de la fraternité, de la libération, de l'égalité et de la justice des hommes. De nombreux mentors, des amis des quatre coins du monde m'ont tenu la main pour me soutenir, m'encourager et

marquer leur solidarité. Ils ont énormément contribué à ma formation et à ma maturation.

J'ai fait mes études du premier au troisième cycle aux États-Unis avec une bourse des Nations Unies. Le 25 septembre — vendredi prochain — je recevrai un prix de l'Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies pour ce qu'ils veulent bien appeler une

«contribution remarquable à la promotion des droits de l'homme, de la paix et du développement — notamment dans le contexte de l'édification de la nation namibienne — ainsi qu'au renforcement du rôle que l'ONU doit conserver dans la formation et les autres activités de coopération économique et technique».

Je suis profondément touché par ce geste généreux, dont je suis immensément reconnaissant. Tel est le résultat de mon partenariat avec l'ONU et les différentes institutions des Nations Unies ainsi qu'avec mes amis du monde entier.

Activement soutenu par mon gouvernement, j'ai annoncé ma candidature à la présidence de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale en 1999. À ce sujet, je suis particulièrement ravi d'annoncer du haut de cette auguste tribune qu'en juin de cette année, à Ouagadougou, au Burkina Faso, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA a entériné ma candidature comme seul candidat africain à ce poste. Je pense que je peux compter sur tous les États Membres des autres régions pour voter à l'appui de ma candidature le moment venu. Vous m'aurez de la sorte rendu extrêmement heureux. Mais, plus encore, vous aurez entériné unanimement la volonté collective du continent africain.

Enfin, et dans ce contexte, je soutiens les sentiments exprimés par notre Secrétaire général concernant l'idée de faire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui tombe en l'an 2000, l'Assemblée du millénaire. Mais je pense que cette Assemblée doit être préparée au cours de la cinquante-quatrième session. L'Afrique est déjà prête, quant à elle, à ouvrir la voie qui mène au XXIe siècle.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, S. E. M. Leonardo Santos Simão.

M. Simão (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre aux orateurs précédents pour féliciter très sincèrement M. Operti de son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Son élection est la reconnaissance de ses excellentes qualités de diplomate expérimenté et chevronné attaché à l'idéal de la paix. En le félicitant aujourd'hui, je me souviens du précieux appui donné par l'Uruguay à la consolidation de la paix et de la stabilité au Mozambique. Au nom de mon gouvernement, et en mon nom personnel, je saisis cette occasion pour rendre un chaleureux hommage à tous les jeunes gens qui ont perdu la vie dans la quête de la paix dans mon pays.

Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à M. Hennadiy Oudovenko, qui s'est admirablement acquitté de ses fonctions de Président durant la précédente session de l'Assemblée générale.

Je félicite le Secrétaire général pour son ardeur indéfectible au service de la paix et du développement dans le monde. Ses initiatives récentes méritent le plein appui de mon gouvernement, et nous nous réjouissons de continuer à collaborer étroitement avec lui.

Lors de ma dernière allocution devant cet organe, il y a un an, j'ai parlé des progrès réalisés dans mon pays. Aujourd'hui, je suis heureux de confirmer que le peuple mozambicain reste fermement déterminé à prendre des mesures courageuses pour maintenir et consolider la démocratie, la bonne gouvernance et la primauté du droit. Les premières élections municipales ont eu lieu au mois de juin de cette année, consolidant ainsi le processus lancé avec la tenue des élections générales il y a quatre ans. Nous préparons actuellement les prochaines élections générales qui doivent avoir lieu en 1999.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer les réformes structurelles et économiques entreprises dans les circonstances si difficiles des 11 dernières années. Le Mozambique émerge peu à peu des horreurs de la guerre et prouve graduellement qu'avec un travail ardu et une assistance internationale suffisante, il peut être et sera un partenaire précieux sur la scène internationale.

Nous pensons qu'en nous attachant aux paramètres économiques fondamentaux — faibles taux d'inflation, monnaie stable et régime de change transparent —, en stimulant la croissance du secteur privé et en accroissant les investissements étrangers et nationaux, notre économie peut obtenir les résultats désirés. Grâce à cette politique, le produit intérieur brut du Mozambique a augmenté de 14 %

l'an dernier, contre une croissance réelle moyenne d'environ 6,6 % par an de 1991 à 1996. En outre, l'accroissement de la production agricole, la privatisation de près de 900 entreprises d'État et la reconstruction des grandes infrastructures — routes, ports, voies ferrées — ont grandement aidé à accroître la productivité et ont contribué de façon décisive à ces résultats économiques encourageants.

Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique, dont je le félicite, rend compte plus complètement de l'état actuel de l'économie mozambicaine.

En outre, les gouvernements des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en coopération étroite avec le secteur privé, ont fait des pas de géant dans la voie de l'intégration régionale. Il s'agit, pour en citer quelques-uns, de mégaprojets comme le Maputo Development Corridor qui est une initiative conjointe des Gouvernements du Mozambique et de l'Afrique du Sud; de l'investissement multipartite de 1,3 milliard de dollars dans la fonderie d'aluminium MOZAL récemment annoncé par le London Metal Exchange, et de la Libombo Spatial Development Initiative, qui concerne le Mozambique, le Swaziland et l'Afrique du Sud.

En dépit de cette heureuse évolution, nous connaissons toujours des problèmes graves dont le règlement est essentiel si le pays veut maintenir l'indispensable stabilité. Le plus important est sans aucun doute le fardeau de la dette, qui continue d'être le principal obstacle au développement national.

Mon gouvernement se félicite que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) aient décidé en avril dernier que le Mozambique répondait aux critères de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Nous voyons là une reconnaissance par la communauté internationale de la volonté constante de mon gouvernement d'entreprendre des réformes politiques et économiques saines, ainsi que des souffrances que notre peuple a endurées pendant ces longues années de réforme.

L'Initiative est un pas important dans la bonne direction mais, dans sa forme actuelle, elle n'est pas encore une solution définitive au problème de la dette. Il nous faut davantage d'assistance de la communauté internationale, et des créanciers en particulier. Nous devons avoir l'assurance que les améliorations sont irréversibles, d'autant plus que, malgré les allègements acquis, les pays pauvres, surtout les pays les moins avancés, restent pauvres. Nous devons encourager les créanciers et les donateurs à continuer d'étudier de nouvelles mesures d'allègement, y compris

l'annulation des créances publiques bilatérales, pour que les pays concernés puissent canaliser leurs maigres ressources vers des programmes sociaux.

La onzième réunion du Groupe consultatif sur le Mozambique doit se tenir demain à Maputo. Le fait que pour la première fois ce groupe siège sur le sol mozambicain témoigne du resserrement des liens entre le Mozambique et ses partenaires; mon gouvernement mettra tout en oeuvre pour assurer le succès des pourparlers avec la communauté des créanciers.

Par ailleurs, nous restons toujours sous la menace constante des mines antipersonnel qui continuent de perturber l'existence des nations et des peuples. C'est pourquoi mon gouvernement a signé et ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction. Nous l'avons fait pour souligner la nécessité impérieuse de résoudre durablement ce problème. Nous sommes très heureux que la Convention ait été ratifiée par un quarantième État, le Burkina Faso, de sorte qu'elle est entrée en vigueur, et nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple au plus tôt.

Mon gouvernement a offert d'accueillir à Maputo les États parties à la Convention d'Ottawa qui tiendront l'an prochain leur première réunion à cet égard, conformément à l'article 11 de la Convention. Nous espérons que cette réunion se soldera par l'adoption de recommandations utiles pour s'attaquer globalement à la question des mines terrestres antipersonnel, en ce qui concerne en particulier la coopération et l'assistance internationales ainsi que d'autres questions pertinentes prévues par cet instrument important du droit humanitaire international. Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir à Maputo tous les délégués.

Je saisis cette occasion pour dire la profonde gratitude et la reconnaissance de mon gouvernement au Canada, qui a joué un rôle de pionnier. J'espère que toutes les parties concernées participeront activement aux débats sur le projet de résolution qui sera présenté à la Première Commission.

En avril dernier, le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil de sécurité sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique. Nous le félicitons de la perspicacité dont il fait preuve dans son rapport. Ce rapport est très utile pour mieux comprendre les problèmes de l'Afrique et il adresse à la communauté internationale des recommandations concrètes en vue de solutions durables. Tout doit être mis

en oeuvre pour que ce rapport ne subisse pas le sort regrettable d'autres rapports importants similaires de l'ONU.

Je suis particulièrement reconnaissant de la recommandation de cibler les sanctions économiques de façon à épargner aux innocents des souffrances inutiles, comme ils en ont trop souvent subi au fil des ans.

Les programmes d'ajustement structurel doivent être conçus de façon à être «propices à la paix» afin que le bien-être des populations en souffre le moins possible. À cet égard, les recommandations suivantes méritent notre plein appui : les conditions imposées ne devraient pas aller à l'encontre des processus de paix; les donateurs ne devraient pas priver de fonds les gouvernements en situation de faiblesse qui font, avec le soutien de la population, des efforts sincères pour mettre en oeuvre les accords de paix; l'assistance devrait être ciblée sur les secteurs où elle peut avoir le plus d'impact pour réduire la dépendance; les donateurs devraient s'efforcer d'assurer qu'au moins 50 % de leur aide à l'Afrique aille réellement à l'Afrique; l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) devrait être élargie, afin que davantage de pays africains en bénéficient. Il nous faut maintenant trouver les meilleurs moyens de mettre en pratique ces recommandations.

J'abonde dans le sens du Secrétaire général lorsqu'il souligne que sans volonté politique, l'Afrique restera en retard et n'aura rien à offrir aux générations futures. C'est pour ces raisons que j'entends appuyer la proposition de tenir une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel, tous les deux ans, en vue d'évaluer les efforts entrepris et les mesures à prendre. Par ailleurs, la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité au sommet, d'ici cinq ans, afin d'examiner la situation en Afrique, ne saurait être plus opportune. En fait, il est grand temps que le Conseil accorde plus d'attention aux problèmes africains si la communauté internationale tient à assurer un avenir meilleur pour le continent africain.

Aujourd'hui comme hier, la mondialisation est un fait. Cependant, nous ne pouvons pas abandonner un vaste ensemble de nations et de populations à elles-mêmes, alors qu'elles sont encore confrontées à des problèmes fondamentaux tels que la famine, les épidémies ou la distribution de l'eau. En tant qu'Africain, je suis certain que l'Afrique est prête à assumer ses responsabilités, de manière à ce que nous puissions oeuvrer ensemble à des objectifs communs.

La crise, qui se présentait à l'origine comme un cas isolé propre aux économies asiatiques, s'est rapidement

propagée à la plupart des continents. Ses répercussions montrent qu'aucun pays, dans notre économie mondiale, n'est à l'abri des déboires des autres nations. Les solutions reposent sur le développement durable, fondé sur un partenariat dans la coopération pour le développement. La persistance de la pauvreté extrême dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, continuera de menacer l'économie des pays développés. La nouvelle vision qui semble émaner des institutions de Bretton Woods, et à laquelle se sont ralliés l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires qui s'occupent des problèmes sociaux, aidera à faire face aux défis auxquels nos pays sont aujourd'hui confrontés.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer les réunions à haut niveau de deux jours qui se sont tenues il y a quelques jours à l'Assemblée générale en vue de relancer le dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat et sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs incidences politiques. Ces réunions ont démontré la nécessité de rassembler les gouvernements, le secteur privé et les autres segments de la société civile en vue de chercher des solutions aux problèmes mondiaux.

Nous espérons que la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies lui ouvrira de nouvelles perspectives et lui permettra de consolider son rôle de promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social des pays en développement. Ainsi qu'il a été souligné, l'Organisation des Nations Unies, grâce à sa composition universelle, est l'instrument le plus à même de mener à bien des missions de développement.

Les conflits régionaux restent une préoccupation majeure des Nations Unies. Malgré les accords signés récemment à Victoria Falls, les hostilités en République démocratique du Congo continuent de faire rage. Nous sommes profondément préoccupés par la tournure des événements qui menacent non seulement l'intégrité territoriale de ce pays mais également la paix et la stabilité dans toute la région des Grands Lacs. Nous pensons qu'avec de la bonne volonté, nous pourrions trouver une solution répondant aux préoccupations de toutes les parties au conflit. Ni l'Afrique ni la communauté internationale ne peuvent se permettre de nouveaux conflits d'ampleur régionale, d'autant plus que la plupart des conflits qui durent depuis longtemps sur le continent continuent de défier notre imagination collective.

En ce qui concerne l'Angola, nous sommes toujours préoccupés par les attermoissements de M. Savimbi qui retardent l'application des dispositions du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est parce que l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) n'honore pas ses obligations que le processus de paix en Angola est au bord de l'effondrement. Tant la communauté internationale que les parties concernées ont l'obligation d'épargner au peuple éprouvé d'Angola un autre conflit de proportions majeures. La réalisation de la paix en Angola contribuerait sans aucun doute à ramener la stabilité indispensable dans la région.

Nous avons contribué pleinement aux progrès réalisés par la Communauté des pays de langue portugaise et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans la recherche de la paix en Guinée-Bissau. Ces heureux résultats soulignent l'importance de la volonté politique des parties concernées, qui doit prévaloir dans les situations de conflit. Mon gouvernement est également encouragé par l'évolution de la question du Sahara occidental et attend avec intérêt la tenue d'un référendum dans ce territoire.

Nous espérons que la sagesse et l'acuité politique prévaudront et que la paix et la stabilité deviendront une réalité en Somalie, dans la corne de l'Afrique, au Soudan et dans d'autres régions déchirées du continent africain et ailleurs.

Nous sommes encouragés par les progrès récents de la situation au Timor oriental, attestés par les résultats de la dernière réunion, tenue à New York, sous les auspices du Secrétaire général, entre les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal. Nous les engageons à continuer de chercher une solution durable et acceptable sur le plan international.

Mon gouvernement a suivi avec un vif intérêt l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous avons de bonnes raisons d'être déçus par le cours des événements depuis la dernière session de l'Assemblée générale. En l'absence d'une solution juste et globale de la question de la Palestine, qui est au coeur du conflit au Moyen-Orient, et si les intérêts légitimes de tous les peuples de la région ne sont pas respectés, les perspectives de paix durables restent précaires.

En outre, les derniers événements relatifs à la prolifération nucléaire en Asie du Sud ont ajouté de nouveaux facteurs de déstabilisation à la sécurité internationale déjà précaire. La nouvelle course aux armements dans la région est un grave revers pour les efforts internationaux déployés

en vue d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde en général. Loin de garantir la sécurité des pays concernés, ces derniers événements ont au contraire exacerbé les tensions dans la région.

Cette session de l'Assemblée générale se déroule sous des auspices heureux pour tous les peuples du monde : 1998 entrera dans les annales comme l'année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La communauté internationale se doit, par des mesures concrètes, d'honorer ceux qui ont perdu leur vie pour défendre la dignité de l'homme durant ces 50 années d'existence de la Déclaration universelle. Nous devons, par des mesures concrètes, empêcher que les horreurs et les incertitudes du passé et les violations continues des droits de l'homme fondamentaux ne se reproduisent dans le nouveau millénaire. Nous devons concevoir des stratégies appropriées pour permettre aux générations futures de vivre dans l'harmonie, la paix et le développement, et empêcher que ne se reproduisent les atteintes à la dignité des personnes qui se sont répétées tout au long de l'histoire.

C'est seulement ainsi que la devise «tous les droits de l'homme pour tous» pourra devenir réalité. Ainsi que le Secrétaire général nous l'a rappelé, les droits de l'homme n'appartiennent pas aux gouvernements et ne se limitent pas à un continent, ils appartiennent à l'humanité.

Au Mozambique, nous nous réjouissons de ce jubilé dont la célébration nous incitera à mieux nous informer sur l'étendue et la nature des droits de l'homme et des libertés fondamentales, car la promotion et la protection de ces droits incombent à tout un chacun. Toutefois, nous reconnaissons que c'est principalement à l'État qu'il incombe de veiller à ce que tous les citoyens jouissent des droits de

l'homme. Mon gouvernement souligne la nécessité de réaffirmer que toutes les catégories de droits sont intégrées, interdépendantes et indivisibles et que les droits politiques et civils doivent être traités sur le même plan que les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Le programme que nous avons préparé, qui culminera avec une grande célébration le 10 décembre, est conforme à ces principes.

La création d'une Cour pénale internationale à Rome en juillet dernier est une contribution remarquable de l'humanité à la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde entier. À Rome, nous avons créé un cadre juridique mondial sans précédent pour sauvegarder les droits de l'homme et traduire en justice ceux qui sont responsables des crimes les plus odieux qu'ait jamais connus l'humanité, tels que ceux qui ont été commis récemment au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

Nous aurions voulu une Cour investie de pouvoirs plus larges, mais nous comprenons que le statut adopté à Rome est le résultat d'un compromis très délicat et difficile, acquis au prix de très longues et laborieuses négociations. Des efforts sont nécessaires pour que le Statut de la Cour entre au plus tôt en vigueur. Nous devons également explorer toutes les possibilités qu'offre le Statut d'améliorer le fonctionnement et la juridiction de la Cour. Ainsi, le Statut de la Cour sera mieux accepté et deviendra universel.

Notre succès dans les domaines des droits de l'homme, du développement durable et du règlement des conflits et la possibilité de dégager un consensus sur les principaux éléments du processus de réforme de notre Organisation dépendra grandement de la façon dont nous saurons concilier nos intérêts individuels et collectifs. Ouvrons de concert pour atteindre ces objectifs et pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses obligations à l'aube du deuxième millénaire.

La séance est levée à 19 h 20.